

saïson
2014
2015

Annuaire Sarthe



Le «Ping Tour» au Mans en 2015 !



une organisation



Comité départemental de Tennis de Table
Maison des Sports - 29, boulevard St Michel - 72000 Le Mans
Tél. secrétariat : 02 52 19 21 17
Email : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

www.pingsarthe.org



Prix : 10€



Ils nous soutiennent



MERCURE LE MANS BATIGNOLLES

17, rue de la Pointe
72100 Le Mans - France

T +33 (0) 2 43 72 27 20
F +33 (0) 2 43 85 96 06
E-mail : h0344@accor.com
mercure-le-mans-batignolles.com
accorhotels.com



Tarif Partenaire

tarif préférentiel licenciés tennis de table

52 €
+ taxe de séjour 1,35€

Tarif Week-end



www.daphnis.fr

DAPHNIS CREATION

Spécialiste des Récompenses Sportives

1 Rue de l'Abbaye
72160 St Hilaire Le Lierru

Tél. 02 43 93 47 48

10% de remise clubs de ping !

DECATHLON

remise 10% sur présentation licence ping !

**Décathlon Le Mans Nord
La Chapelle Saint Aubin**

Rue des frères Renault - 72650 La Chapelle Saint Aubin

Tél. 02 43 77 08 08



Fleuriste Agapanthe

Centre Commercial Beauregard
INTERMARCHÉ - 72000 Le Mans

Tél. 02 43 24 84 60
contact@agapanthe-fleuriste.fr

Compositions Florales
Mariage - Deuil
Livraison Le Mans
et ses environs

remise 10% sur présentation licence ping !



**Sortez plus,
dépensez moins
jusqu'à - 50%**

+ d'infos sur www.passtime.eu

le Club
www.passtime.eu

Passtime

Sortez plus, dépensez moins.
Tarif préférentiel 29,90€



Sommaire

Pages

▶ L'Édito du Président	5
▶ Comité directeur	6
▶ Infos comité	7
▶ Bureau directeur	8
▶ Infos administratives	9
▶ Tarifs	10 à 12
▶ Fonctionnement des branches	13
▶ Composition branche administrative, finances	14
▶ Composition branche compétition	15,16
▶ Composition branche jeunes et technique	17
▶ Composition branche arbitrage & formation	18
▶ Composition branche développement et com.	19
▶ Composition branche organisation transverse	20
▶ Composition branche mécénat et partenariat	20
▶ Adresses utiles	21
▶ Formations	22,23
▶ Cadres techniques	24,25
▶ Corps arbitral	26,27
▶ Cartographie des clubs Sarthe	28
▶ Coordonnées des clubs Sarthe	29 à 38
▶ Mieux comprendre nos compétitions	39
▶ À noter sur votre agenda	40
▶ Alerte inscriptions	41
▶ Dates championnat par équipe	42
▶ Calendrier mensuel	43 à 52
▶ Règlements sportifs	53 à 84





Ils nous soutiennent



“ POUR VOTRE REPAS DU MIDI ”

SELF RESTAURANT “ LE BOIS JOLI ”

// CONTACTS

ESAT Le Bois Joli
Route de Spay BP 25
72703 Allonnes
T. 02 43 39 99 39
F. 02 43 39 99 30
info@cat-boisjoli.com
www.cat-boisjoli.com



Ouvert le midi
du Lundi au Vendredi de 11h45 à 13h45
Route de Spay à Allonnes





Votre livre de chevet est arrivé !

Cher(e) dirigeant(e),

Indispensable pour tout connaître de l'organisation du comité départemental, **cet annuaire se veut plus complet chaque saison** afin que rien ne vous échappe !



Vous trouverez **toutes les rubriques habituelles mises à jour**, plus l'arrivée de compléments d'informations concernant les tarifs des mutations, la location de matériel ou encore le coût horaire de la mise à disposition de nos éducateurs dans les clubs. (page 10, 11 et 12).

La couverture de cet annuaire met l'accent cette saison sur le «Ping Tour», cette grande manifestation de promotion qui devrait se dérouler **le samedi 6 juin 2015** place des Quinconces au Mans (face au nouveau théâtre). Cette organisation sera l'occasion de mobiliser toutes les énergies de notre grande famille afin de consolider la bonne santé du Ping dans notre département. Je vous demande déjà de bien vouloir noter cette date sur votre agenda !

Enfin, prenez le temps de découvrir les encarts de nombreux partenaires qui proposent pour beaucoup d'entre eux des remises intéressantes pour les licenciés sarthois sur présentation de leur licence.

Je rappelle que toutes les informations que contient cet annuaire se retrouvent également sur notre site internet **pingsarthe.org** et qu'il est possible de le télécharger dans son intégralité !

Notre volonté est sans cesse de vous accompagner !

Toute l'équipe de bénévoles et de salariés du comité départemental se joint à moi pour vous souhaiter une excellente saison.

Bien amicalement,
Emmanuel Marzin



Comité directeur



- Le Comité Directeur est constitué de 25 membres élus pour quatre ans lors de l'Assemblée Générale de début d'Olympiade (de juin 2012 à Juin 2016), un bureau est élu en son sein. Ces deux entités se réunissent en alternance au début de chaque mois.
- Chargé de mettre en œuvre la politique fédérale ainsi que de gérer les différentes compétitions et les formations, le Président doit faire voter un budget par le Comité Directeur et le faire accepter par l'Assemblée Générale afin de faire face aux obligations financières engendrer par ses actions (salaires et charges, loyers, assurances, déplacements, formations, développement, stages, ...).

Nom	Téléphone	Email
BERGEOT Véronique	06 79 79 36 57	veroniqueetdominique.bergeot@neuf.fr
BOBILLOT Philippe	06 82 05 94 30	philippebobillot@neuf.fr
BODEREAU Benoît	06 83 50 61 46	benoitbodereau21@orange.fr
BRARD Stéphane	06 74 40 30 54	stephane.brard@wolseley.fr
BUREAU Florian	06 88 06 81 17	bureauflorian@neuf.fr
CINETTI Régis	06 75 31 61 90	regis.cinetti@gmail.com
DESAILLY Philippe	02 43 89 62 73	philippe.desailly@live.fr
EL KHOUMISTI Sabah	06 15 90 23 10	sabah_elkhoumisti@yahoo.fr
ELAIN Jean-Pierre	06 95 78 68 84	jpelain@aol.com
FOUCRIT Jean-Claude	06 66 37 89 41	jcfoucrit@free.fr
GAIGNON Gérard	02 43 87 91 09	gerard.gaignon@club-internet.fr
GAUDEMER Patrick	06 30 60 33 82	patrick.gaudemer@neuf.fr
GAUSSERAN Bruno	06 34 31 61 66	bruno@gausseran.fr
HAMONIC Daniel	06 89 93 76 05	hamonic.daniel@orange.fr
LAUNAY Florent	06 84 30 33 38	murielle.launay@sfr.fr
MALLET Yves	06 03 99 84 55	y.mallet@neuf.fr
MARZIN Emmanuel	06 22 81 03 57	emmanuel.marzin@wanadoo.fr
MENAGER Michel	06 88 20 29 40	michel-menager@orange.fr
MORINEAU Sébastien	06 25 50 24 43	morineaus@orange.fr
PIRON Alain	06 07 25 24 51	a.pironcd72@gmail.com
PLARD Jean Marc	06 73 16 54 56	marcus_du_72@hotmail.fr
PREZELIN Marine	06 74 64 70 17	prezelinmarine@gmail.com
RENAULT Stéphane	06 74 84 68 91	renaultstephane@orange.fr
ROUILLON Evelyne	06 32 15 30 34	wenlyzy@orange.fr
VIGNERON Michel	06 07 25 24 25	vigneron.michel@orange.fr



N'hésitez pas à nous rendre visite

- Maison des Sports - Tennis de Table - 29, bd Saint-Michel 72000 Le Mans
Secrétariat : Tél. 02 52 19 21 17 - Email : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Éducateurs sportifs : Tél. 02 52 19 21 18
- Horaires d'ouverture au Public :
Lundi de 9h à 12h15 et de 14h15 à 16h
Mardi à vendredi de 9h à 12h15 et de 14h15 à 17h30
En dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition

Par courrier postal

- A adresser au siège du Comité Départemental de Tennis de Table.

Des salariés à votre service



Secrétariat : Nathalie Charbonneau
Tél. 02 52 19 21 17 - Élus : 02 52 19 21 19
Email : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr



Coordinateur : Fabrice Tollet
Tél. 02 52 19 21 18 - Mobile : 06 32 65 94 86
Email : ctd.cd72tt@gmail.com



Responsable technique : Guillaume Tessier
Tél. 02 52 19 21 18 - Mobile : 06 32 65 94 91
Email : educateur.cd72tt@gmail.com



Éducateur sportif : Etienne Surand
Tél. 02 52 19 21 18 - Mobile : 07 82 51 67 98
Email : etienne.cd72tt@gmail.com

Notre commissaire vérificateur aux comptes



Jacky Michel - Mobile : 06 88 65 84 29



La Presse départementale



Le Maine Libre : Anh Tuan Luong
Mobile : 06 77 77 70 24 - Email : luong@hotmail.fr



Ouest France : Benoit Bodereau
Mobile : 06 83 50 61 46 - Email : benoitbodereau21@orange.fr





Bureau directeur



- Le Bureau est l'instance permanente qui gère les affaires courantes du comité. Ses membres sont élus pour un an par le Comité Directeur.
- Le Bureau Directeur est composé au moins, du Président, du Vice-Président délégué, du Secrétaire Général, du Trésorier et des responsables des branches.
- Il se réunit dès que nécessaire et au moins une fois tous les deux mois. Il assure le fonctionnement quotidien du comité départemental.
- Il rend compte de son action à chaque réunion du Comité Directeur.

	Présidents d'honneur	Maurice Texier, Roger Vaslet, Bernard Quéré
	Président	Emmanuel Marzin
	Vice-Président délégué	Alain Piron
	Secrétaire Général	Alain Piron
	Trésorier	Gérard Gaignon
	Secrétaire adjoint	Florian Bureau
	Trésorière Adjointe	Marine Prézelin
	Membres du bureau	Stéphane Brard
		Benoît Bodereau
		Jean-Pierre Elain
		Patrick Gaudemer
		Sébastien Morineau
		Jean-Marc Plard
		Evelyne Rouillon
		Michel Vigneron



Feuilles de rencontres

- Toutes les feuilles de rencontre devront parvenir au COMITE DEPARTEMENTAL de TENNIS de TABLE pour le mardi 12 heures, après chaque journée de championnat.

Résultats

- Les résultats des rencontres du championnat seniors départemental, vétérans et jeunes doivent être saisis sur le [site www.fftt.com](http://www.fftt.com) au plus tard le lundi suivant à 14 heures par l'équipe recevante.
 - Si une impossibilité de saisie sur le site arrive, il est nécessaire de téléphoner les résultats avant le lundi 12 heures.

Trésorerie

- Tarifs : consulter le site Internet du Comité, rubrique « Administratif / Finances »
- **Facture générale :**
 - Elle sera envoyée aux clubs début juin 2015.
 - Le règlement se fait en trois versements : 1^o) avec la réaffiliation au 1^{er} juillet 2014, 2^o) un acompte sur facture au 15 novembre et le solde avant le 30 juin 2015.
- **Toutes les autres factures :** le règlement doit être fait à réception.
- **Mode de règlement des factures et acomptes au choix :**
 - par chèque à l'ordre de : « Comité Sarthe TT ».
 - par virement bancaire. (RIB indiqué sur la facture ou envoyé sur demande)
 - Bien indiquer au dos du chèque ou avec le virement : le nom du club, le n° de facture et/ou l'objet du règlement.
- **Modes de règlement particulier :**
 - Mutations et réaffiliation : de préférence par chèque bancaire.
 - Stages pour Tous : à l'inscription par chèque bancaire, chèque ANCV ou bon CAF
- *Pour toutes autres infos sur l'encaissement des Pass Sport, chèques collèges 72, etc...), consulter également le site Internet du Comité rubrique « Administratif/Finances ».*

Autres

- Pour toutes demandes de renseignements concernant le déroulement des diverses épreuves, s'adresser directement au Comité.
- Une permanence régulière de certains élus permet de répondre à l'attente des clubs.

Section Sportive Scolaire

- Lieu : Collège Albert Camus - 50, rue du Pavillon - 72100 LE MANS (Tél : 02.43.84.21.37)
- Public concerné : collégiens (6ème à 3ème) : licenciés F.F.T.T.
- Candidature : inscriptions au CD72 avant le 1er mars 2015
- Responsable : Fabrice TOLLET
- Séances : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 15H30 à 17H30 au gymnase Albert Camus

Rejoignez-nous sur Facebook





Affiliation / Réaffiliation

Clubs « Compétition »	1ère année	2ème année	Réaffiliation (3ème et +)
Fédération	20,50 €	20,50 €	65,00 €
Ligue	0,00 €	7,30 €	7,30 €
Comité	0,00 €	0,00 €	30,00 €
Annuaire Sarthe + Infos	0,00 €	35,00 €	35,00 €
Total	20,50 €	62,80 €	137,30 €

Clubs « Loisir »	1ère année	2ème année	Réaffiliation (3ème et +)
Fédération	20,50 €	20,50 €	65,00 €
Ligue	0,00 €	7,30 €	7,30 €
Comité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annuaire Sarthe + Infos	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	20,50 €	27,80 €	72,30 €

Licences Promotionnelles et Traditionnelles

Licences Promotionnelles	Benjamins Poussins	Cadets Minimés	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	2,35 €	2,35 €	5,10 €	5,10 €
Ligue	5,30 €	5,30 €	6,95 €	6,95 €
Comité	4,95 €	9,20 €	11,00 €	13,20 €
Total	12,60 €	16,85 €	23,05 €	25,25 €

Licences Traditionnelles	Benjamins Poussins	Cadets Minimés	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	8,65 €	8,65 €	17,20 €	17,20 €
Ligue	12,25 €	12,25 €	16,05 €	16,05 €
Comité	12,05 €	19,70 €	20,60 €	20,60 €
Total	32,95 €	40,60 €	53,85 €	53,85 €



Compétitions individuelles

Critérium Fédéral				
Répartitions	Benjamins Poussins	Cadets Minimes	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	7,50 €	7,50 €	7,50 €	16,00 €
Ligue	2,65 €	2,65 €	2,65 €	4,85 €
Comité	3,05 €	4,70 €	5,40 €	9,50 €
Total	13,20 €	14,85 €	15,55 €	30,35 €

Autres compétitions

Championnat par équipes seniors	
Pré-régional D1, D2, D3, D4	75,00 €
D5	50,00 €
Féminines	45,00 €
Vétérans	37,00 €
Corporatif	25,00 €

Divers jeunes	
Championnat Jeunes	20,00 €
Challenge Jeunes	13,00 €

Championnat Sarthe individuels	
Poussins, Benjamins, minimes	3,50 €
Cadets, Juniors	5,00 €
Seniors, Vétérans	6,50 €
Doubles (prix par demi- double)	3,00 €

Autres épreuves Individuelles	
Vétérans simple	6,00 €
Corporatif	6,00 €
Circuit Décathlon (par tour)	4,00 €
Titres par classements (non inscrits au C.F.)	6,50 €



Stages départementaux et Tournois

Stages et regroupements	
Stage de rentrée	150,00 €
Stage 4 jours avec hébergement	100,00 €
Groupe Elite, Rass.Technique	Gratuit
Stage Journée (sans hébergement)	13€ par jour

Droit Homologation Tournoi	
1 jour	20,00 €
Par journée sup	15,00 €

Formations * (en savoir + p 22)	
Animateur Départ.	90,00 €
Jeunes Animateur	100,00 €

* 50% prise en charge Comité

Mutations

2ème série Nationale	
N°101 au N°300 garçons	660,00 €
N°301 au N°1000 garçons	404,00 €
N°101 au N°300 filles	404,00 €

Série Régionale	
Pour les 19 et plus	283,00 €
Pour les 17 et 18	217,00 €
Pour les 15 et 16	131,00 €
Pour les 13 et 14	116,00 €

Série Départementale	
Pour les 10 à 12	86,00 €
Pour les 7 à 9	71,00 €
Pour les 5 et 6	31,00 €

Autres

Mise à disposition éducateur	35,00€/h
Annuaire supplémentaire	10,00 €

Location de matériel pour une organisation *

Table avec filet	4,00 € par table
Table de marque avec marqueur	2,50 € par table de marque
Séparation d'air de jeux	0,50 € par séparation

* Gratuité pour les clubs organisant des compétitions Départementales, Régionales ou Nationales, stages ou rassemblements Départementaux.



7 Branches, elles assurent le suivi quotidien et contrôlent le bon fonctionnement des missions qui leur sont confiées sur le territoire. La responsabilité d'une branche est attribuée à un membre élu du Comité Directeur qui est membre de droit du Bureau directeur du comité.

Les responsables de branches **sont responsables du fonctionnement des commissions au sein de leur propre branche.**

Branche Finances & Administrative	Responsable	Adjoint
	Alain Piron	Florian Bureau
Branche Compétition	Responsable	Adjoint
	Michel Vigneron	Bruno Gausseran
Branche Jeunes & Technique	Jeunes	Technique
	Responsable	Responsable
	Jean-Marc Plard	Fabrice Tollet
	Adjoint	Adjoint
	Stéphane Renault	Stéphane Brard
Branche Développement & Communication	Développement	Communication
	Responsable	Responsable
	Fabrice Tollet	Benoît Bodereau
	Adjoint	Adjoint
	Benoît Bodereau	Emmanuel Marzin
Branche Arbitrage & Formation	Arbitrage	Formation
	Responsable	Responsable
	Patrick Gaudemer	Patrick Gaudemer
	Adjoint	Adjoint
	Philippe Bobillot	Benoit Bodereau
Branche Mécénat & Partenariat	Responsable	Adjoint
	Stéphane Brard	Guillaume Tessier
Branche Organisation (extra-sportive)	Responsable	Adjoint
	Jean-Pierre Elain	Evelyne Rouillon



Branche administrative, finances



Responsable : Alain Piron - Adjoint : Florian Bureau

COMMISSION FINANCES	Responsable :	Gérard Gaignon		
	Adjoint :	Marine Prézelin		
Commission :	G. Gaignon, Y. Mallet, M. Prézelin, A. Piron, F. Bureau, E. Marzin			
Suivi	G. Gaignon	M. Prézelin	N. Charbonneau	
Facturation	N. Charbonneau	M. Prézelin	Y. Mallet	
Relation vérificateur aux comptes	G. Gaignon	M. Prézelin	A. Piron	
Elaboration budget	G. Gaignon	M. Prézelin	Membres Commission	
Dossier CNDS	A. Piron	F. Bureau	E. Marzin	
Subventions	E. Marzin	A. Piron	F. Bureau	
Dispositif Local d'Accompagnement	A. Piron	G. Gaignon	Commission	
Administratif	Responsable :	Alain Piron		
Annuaire	A. Piron	F. Bureau	Resp. Branches	Secrétariat
Cahier des Charges	A. Piron	F. Bureau	Resp. Branches	Secrétariat
Calendrier	A. Piron	F. Bureau	Resp. Branches	Secrétariat
Règlements	A. Piron	F. Bureau	Resp. Branches	Secrétariat
Compte-rendus Cd et Bureau	F. Bureau	A. Piron		
Statuts et Règlement intérieur	A. Piron	F. Bureau	E. Marzin	
Pôle Ressources Humaines	Responsable :	Florian Bureau		
	Membres :	E. Marzin, A.Piron		
COMMISSION CONCILIATION	Responsable :	Alain Piron		
	Adjoint :	Michel Vigneron		
Commission :	A. Piron, M. Vigneron, E. Marzin, P. Gaudemer, G. Gaignon, F. Bureau, JP. Elain, S. Morineau, B. Bodereau			
Informatique	M. Vigneron	F. Bureau		
Mutations	A. Piron	Secrétariat		
Récompenses	G. Tessier	M. Vigneron		
COMMISSION MÉRITE	Responsable :	Léon Liberge		
	Adjoint :	Alain Piron		
Commission :	L. Liberge, A. Piron, R. Vaslet, P. Guesdon, G. Chevalier, JC. Lechat, JC Foucruit, P. Desailly.			



Branche compétition



Responsable : Michel Vigneron - Adjoint : Bruno Gausseran

COMPETITIONS ADULTES	Responsable :	Michel Vigneron	
	Adjoint :	Bruno Gausseran	
Championnat senior			
Elaboration des poules	M. Vigneron	S. Morineau, B. Gausseran	G. Chevalier
Litiges et brûlages	S. Morineau	G. Chevalier, P. Desailly, T. Bignon, D.Hamonic	
Titres par équipes	M. Vigneron	S. Morineau	B. Gausseran
Individuel			
Critérium Fédéral	M. Vigneron	B. Gausseran	P. Desailly
Titres par classements	M. Vigneron	B. Gausseran	
Championnat de la Sarthe	M. Vigneron	CTD	Secrétariat
Top Seniors	Secrétariat	M. Vigneron	
Homologation Tournoi	M. Vigneron	S. Morineau	

COMMISSION VETERANS	Responsable :	Sébastien Morineau	
	Adjoint :	Daniel Hamonic	
Commission :	P. Bobillot, T. Bignon		
Compétition			
Championnat par équipes	S.Morineau	D. Hamonic, P. Bobillot	
Elaboration des poules	S.Morineau	D. Hamonic, P. Bobillot	T. Bignon
Individuels	S.Morineau	D. Hamonic, P. Bobillot	T. Bignon
Développement de l'activité	S. Morineau	D. Hamonic, P. Bobillot	T. Bignon
COMMISSION CORPO	Responsable :	Michel MENAGER	
	Adjoint :	Jean Claude Foucrit	
Commission :	M. Ménager, JC Foucrit, E. Rouillon, L. Lefevre, Y. Ferret, P. Coulée, L. Depape, J. Verchere, O. Lelarge + Club Corpo		
Compétition			
Règlements sportifs	M. Ménager	JC Foucrit	la commission
Championnat par équipes	M. Ménager	JC Foucrit	la commission
Elaboration des poules	M. Ménager	JC Foucrit	la commission
Individuels	M. Ménager	JC Foucrit	la commission
Développement de l'activité	M. Ménager	JC Foucrit	la commission
Relation Clubs Joueurs	M. Ménager	JC Foucrit	la commission



Branche compétition



COMMISSION DÉVELOPPEMENT FEMININES	Responsable :	Véronique BERGEOT	
	Adjoint :	Sabah El Koumisti	
Commission :	V. Bergeot, S. El Koumisti, M. Vigneron, F. Tollet, N. Charbonneau, E. Rouillon, V. Dalmont, JC. Foucrit, JM. Plard, E. Charbonneau		
Compétition			
Championnat par équipes	V. Bergeot	S. El Koumisti	N. Charbonneau
Elaboration des poules	V. Bergeot	S. El Koumisti	la commission
Tournoi féminin	V. Bergeot	S. El Koumisti	
Développement du ping Féminin	V. Bergeot	S. El Koumisti	la commission
Regroupement Féminin	V. Bergeot	S. El Koumisti	la commission
Sports Santé			
Entraînements	V. Bergeot	S. El Koumisti	la commission
Sport santé dans l'entreprise	V. Bergeot	S. El Koumisti	la commission
COMMISSION LOGISTIQUE	Responsable :	Jean Claude Foucrit	
	Adjoint :	Régis Cinetti	
Commission :	JC Foucrit, R. Cinetti, JC Lechat, G. Chevalier		
Location matériel			
Organisation	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Transport du matériel	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Etat du matériel	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Gestion du matériel			
Quantité, qualité	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Banderoles, Podium	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Matériel sur compétition	JC Foucrit	R. Cenetti	la commission
Nouvelles salles	JC Foucrit	R. Cenetti	
Organisations Sportives	Responsable :	Michel Vigneron	
Cahier des charges	M. Vigneron	B. Bodereau	
Visite de salle, réunion de préparation	M. Vigneron	B. Bodereau	
Elaboration du Calendrier	M. Vigneron	CTD	JM Plard



Branche jeunes et technique



Responsable : Jean-Marc Plard

COMMISSION JEUNES			
	Responsable :	Jean Marc Plard	
	Adjoint :	Stéphane Renault	
Commission :	JM Plard, S. Renault, S. Brard, F. Tollet, G. Tessier, F. Launay, E. Surand, J. Guibert, O. Despert, S. Marmion, M. Delmont, Y Nouyou, P. Corbin, B. Cormier.		
Championnat Flunch	F. Launay	S. Renault	
Challenge jeunes	R. David	J. Guibert	
Circuit Décathlon	G. Tessier		
Top Crédit Mutuel	O. Despert	S. Marmion	
Récompenses, Fleurs	G. Tessier	Secrétariat	
COMMISSION ÉQUIPE TECHNIQUE			
	Responsable :	Fabrice Tollet	
	Adjoint :	Stéphane Brard	
Commission :	F. Tollet, S. Brard, G. Tessier, O. Despert, J. Surand, E. Surand, S. Marmion, F. Launay, R. David, N. Delente, JM. Boissard		
Groupe élite	G. Tessier		
Mini Com's	G. Tessier	E. Surand	
Petits AS	G. Tessier	E. Surand	
Section Sportive Scolaire	F. Tollet	G. Tessier	A. Piron (réfèrent)
Stages Elite	G. Tessier	E. Surand	
Stage pour tous	F. Tollet	Service Civique	



Rejoignez-nous sur Facebook





Branche arbitrage & formation



Responsable : Patrick Gaudemer

COMMISSION FORMATION			
Adjoint :	Benoit Bodereau		
Commission :	P. Gaudemer, B. Bodereau, F. Tollet		
Arbitrage	P. Gaudemer	F. Gilardot	B. Bodereau
Dirigeant	P. Gaudemer	Élus Comité	
Technique	F. Tollet		
Spid déconnecté	M. Vigneron	B. Bodereau	Ligue
Spid prise de licences par les clubs	P. Gaudemer	Secrétariat	A. Piron
Feuille de rencontre informatique	M. Vigneron		
COMMISSION ARBITRAGE			
Responsable :	Patrick Gaudemer		
Adjoint :	Philippe Bobillot		
Commission :	P. Gaudemer, P. Bobillot, P. Desailly, B. Bodereau, B. Gausseran		
Discipline	P. Gaudemer	P. Bobillot	P. Desailly
Désignation	P. Gaudemer	P. Bobillot	P. Desailly
Paielement prestations	P. Gaudemer	Secrétariat	



Joël PLESSIS
Gérant CITYA TERMEAU-GARNIER

jplessis@citya.com
Tél 0243 520 110 - Fax 0243 399 869



LOCATION
GESTION
VENTE
SYNDIC
i-CITYA



TÉLÉPHONE
02 43 23 42 58

YVES ROCHER
FRANCE

BIENVENUE DANS
VOTRE MAGASIN
LE MANS-CIAL NORD
Galerie Commerciale
AUCHAN



remise
10%
sur présentation
licence ping!



Branche développement & com



Responsable : Benoît Bodereau

COMMISSION	Responsable :	Fabrice Tollet	
DÉVELOPPEMENT PROMOTION	Adjoint :	Benoît Bodereau	
Commissions :	F. Tollet, B. Bodereau, E. Marzin, A. Piron, JP. Elain, M. Prézélin		
Actions de promotion			
Kit développement	E. Marzin	F. Tollet	
Sport loisir & Santé	F. Tollet	E. Marzin	
Maillage du territoire	F. Tollet	Service Civique	
Relation Clubs	F. Tollet	E. Marzin	A. Piron
Scolaires	F. Tollet	G. Tessier	JP Elain, E. Surand
Réunions développement	F. Tollet	E. Marzin	A. Piron
Relation Partenariat Radios/TV	E. Marzin	F. Tollet	A. Piron
COMMISSION COMMUNICATION	Responsable :	Benoît Bodereau	
	Adjoint :	Emmanuel Marzin	
Site internet	B. Bodereau	Secrétariat	Resp. branches
Réseaux sociaux	B. Bodereau	F. Tollet	M. Prézélin
Support de Com	B. Bodereau	E. Marzin	
Relation Presse	B. Bodereau	F. Tollet	E. Marzin
Photos - Vidéos	B. Bodereau	F. Tollet	

Le magasin des mordus du vélo

Cannondale - Specialized - Orbéa - Lapierre - Look - GT - Scott

Mondovélo Nord
 Parc Manceau - ZAC de l'Ardoise
 72000 LE MANS
 mondovelolemansnord72@orange.fr
 Tél. 02 43 51 16 00

Mondovélo Sud
 Family Village - ZAC des Hunaudières
 72230 RUAUDIN
 mondovelolemanssud@orange.fr
 Tél. 02 43 78 50 90



Rejoignez-nous sur Facebook





Branche organisation (extra-sportive)



Responsable : JP Elain - Adjoint : Évelyne Rouillon

Commission :	JP Elain, E. Rouillon, G. Tessier, E. Marzin, A. Piron, B. Bodereau, R. Cinetti			
Descriptif des Organisations				
Assemblée Générale	JP Elain	B. Bodereau	M. Vigneron	Salariés
Soirée des partenaires	JP Elain	E. Rouillon	S. Brard	Salariés
Réunion de rentrée Clubs	A. Piron	F. Tollet	Secrétariat	
Soirée du Mérite	A. Piron	JP Elain	Secrétariat	
Équipes de démonstration	JP Elain	F. Tollet	G. Tessier	
Animations Partenaires, Galeries march.	JP Elain	F. Tollet	G. Tessier	E. Rouillon
Organisation exceptionnelle	JP Elain	E. Marzin	F. Tollet	E. Rouillon
Organisation de levée de fonds	JP Elain	E. Rouillon	E. Marzin	
Convivialité réunions Comité	R. Cinetti	Secrétariat		
Détail des tâches				
Relation traîtreur	Secrétariat	JP Elain	A. Piron	E. Rouillon
Installation Salle	Resp. de l'organisation		Secrétariat	JP Elain
Informatique	B. Bodereau	M. Vigneron		
Cahier des charges	F. Bureau	A. Piron	JP Elain	
Invitations	A. Piron	Resp. de l'organisation		Secrétariat



Branche mécénat et partenariat



Responsable : Stéphane Brard - Adjoint : Guillaume Tessier

Commission :	S. Brard, JP. Elain, E. Rouillon, G. Tessier, R. David, E. Marzin, A. Piron, B. Bodereau			
Recherche de levée de fonds				
Mécénat	S. Brard	G. Tessier	E.Surand	Membre Commission
Partenariat	S. Brard	G. Tessier	E.Surand	Membre Commission
Soirée Partenaires	S. Brard	Membres de la commission		Secrétariat
Support de com	E. Marzin	B. Bodereau		
Suivi dossiers	G. Tessier	S. Brard	B. Bodereau	E. Marzin



Fédération Française de Tennis de Table

3, rue Dieudonné Costes - BP 40348
75625 PARIS Cedex 13
Tél. 01 53 94 50 00 - Fax 01 53 94 50 40
Email : fftt@wanadoo.fr - Site : www.fftt.com



Ligue des Pays de la Loire

Maison des Sports
44, Rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 51 80 63 80
Email : liquepdl.tt@wanadoo.fr - Site : www.tennisetabledespaydelaloire.org



Comité départemental Loire Atlantique

44, rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 51 80 63 90
Email : cdtt44@wanadoo.fr - Site : www.cdtt44.fr



Comité départemental Maine et Loire

7, rue Pierre de Coubertin
49130 LES PONTS DE CE
Tél. 02 41 79 49 83
Email : anjou.ping@wanadoo.fr - Site : www.anjouping.org



Comité départemental Mayenne

CREF - Maison des Sports
109, av. Pierre de Coubertin - BP 91035
53010 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 56 11 56
Email : t.tablecd53@wanadoo.fr - Site : www.cd53tt.fr



Comité départemental Vendée

Maison des Sports
202, bd Aristide Briand - BP 348
85009 LA ROCHE SUR YON Cedex
Email : comite.tt.85@maisonsportsvendee.com Site : www.cd85tt.fr



DDCS SARTHE

57, bd Demorieux - CS 51912
72019 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 14 60 00
Email : ddcs@sarthe.gouv.fr - Site : www.sport.gouv.fr



Les formations techniques



Jeune Animateur Départemental :

- Réservé aux juniors licenciés.
- Prix : 100€ (50% pris en charge par le comité).
- Date : du 27 au 30 Octobre 2014

Animateur Départemental :

- Réservé aux seniors/vétérans licenciés.
- Prix : 10€ par module (50% pris en charge par le comité).

Dates	Horaires	Thèmes
14/11/2014	20h à 23h	Connaissances du milieu – différents publics- rôles de l'entraîneur.
15/11/2014	9h à 12h	Principes fondamentaux – jouer en mouvement
15/11/2014	14h à 18h	Types d'échauffement - travail physique - le panier de balles
12/12/2014	20h à 23h	Services/remises – tactique
13/12/2014	9h à 12h	Détection – baby ping
13/12/2014	14h à 17h	Organisation et construction de séances et d'exercices – formes de comptage
22 et 23/12/2014		Stage pratique 2 journées

Possibilité de réaliser les modules sur 2 saisons pour obtenir le grade d'animateur départemental.

Possibilité de suivre la formation sur Angers sur 2 week end : 27/28 septembre et 15/16 novembre.

Pour tout renseignement contacter Fabrice Tillet



Accompagner l'entrepreneur
Création - Gestion - Développement

Agence du Mans - 42 rue Albert Einstein - Tél. 02 43 81 99 92

Expertise Comptable | Expertise Sociale | Informatique | Juridique | Audit | Conseil | Formation



Formation	Date formation	Date limite inscription	Lieu	Formateur
Pratique AR	14/09/2014	09/09/2014	Top Seniors	Franck et Benoît
AR ou JA1	15/11/2014	12/11/2014	selon réponses	Franck et Benoît
AR ou JA1	13/12/2014	10/12/2014	selon réponses	Franck et Benoît
AR	10/01/2015	07/01/2015	selon réponses	Franck et Benoît
JA1	28/02/2015	25/02/2015	selon réponses	Franck et Benoît
AR	14/03/2015	11/03/2015	selon réponses	Franck et Benoît
JA1	04/04/2015	01/04/2015	selon réponses	Franck et Benoît
Prat. JA1	09/05/2015	06/05/2015	Titres par équipes	Franck et Benoît

Minimum requis pour accueillir une formation :

- une table , six chaises
- un tableau ou chevalet de conférence (paperboard , Veleda...)
- une surface claire ou blanche (mur) pour rétroprojecteur
- café et eau sur place
- prévoir le déjeuner (réservation ou plateau-repas)
- accès éventuel à une table de jeu

Le Comité prend en charge la restauration (12€/personne), les boissons et fournit le vidéo projecteur.

Toutes les formations sont prises en charge à hauteur de 50% par le Comité départemental.

-
- Tarif : 80€ la saison prochaine
 - Inscription à envoyer à la Ligue avec le chèque.

IMPORTANT : faites parvenir un double de l'inscription au Comité par courrier ou par mail à : patrick.gaudemer@neuf.fr

Rejoignez-nous sur Facebook





Brevetés d'État 1er degré

DAVID	Hervé	La Flèche
DAVID**	Romain	Asca Lavardin
DESPERT**	Olivier	ASL
LAUNAY**	Florent	Coulaines
LELANDAIS	Julien	Arnage
LHOMMEAU**	Gilles	Mulsanne
MARMION**	Stéphane	Arnage
SURAND**	Etienne	ASGM
SURAND**	Jérôme	ASGM
TESSIER**	Guillaume	Mamers
TOLLET**	Fabrice	Corpo72

Certificat Qualification Professionnel (CQP)

ELAIN**	Jean-Pierre	ASGM
HERVE**	Emilie	Mayet
GUIBERT**	Jérôme	ASL

Les clubs indiqués sont ceux dans lesquels sont licenciés les cadres techniques. Leur activité n'est pas nécessairement au sein de ce même club. ** Cadres ayant une activité professionnelle.

Entraîneurs dép. et jeunes Entraîneurs

AIGLEMONT	Bryan	ASGM
AIGLEMONT	Dylan	ASGM
ALBERT	Valentin	ASGM
ALLARD	Vincent	USM
AUBERT	Antoine	ASGM
BARRIER	Bruno	Yvré l'Evêque
BELLANGER	Alexandre	Montfort
BERGEOT	Anthony	ASL
BIGNON	Maxence	Mézières
BLANDEAU	Valentin	ASGM
BLON	Charlie	Parigné l'Evêq
BOURBAO	Romain	ASL
BRARD	Christian	Ste Jamme
BRISSET	Aymeric	ASGM
BRISSON	Ludovic	La Flèche
BRUNET CHARPENTIER P		CSCM

Ent. Fédéraux (titulaire diplôme d'arbitre)

ELAIN	Simon	ASGM
GARREAU	Alain	Fercé
RUFFLIN	Frédéric	Arnage

Entraîneurs Régionaux

ANGOT	Félix	ASGM
AUBOUT	Paul	Mézières
BOUSSION	Jacquine	ASGM
BROSSET	Mathieu	Anille Braye
CHEVALIER	Nicolas	Roézé
GUIBERT	Wilfried	Ste Jamme
LEROUX	Corentin	Mézières
LETOURNEAU	Nicolas	Montfort
NICOLAS	Denis	Sillé
NOUYOU	Yann	SOM
VILLES	Vincent	La Flèche

Entraîneurs dép. et jeunes Entraîneurs

BUVRON	Thomas	Le Grand Lucé
CHANTELOUP	Julien	SPAY
CHARLES	Simon	ASL
CHINOT	Geoffrey	ASGM
CRUMIERE	Marie	La Suze
CINETTI	Régis	Mayet
CIROUX	Guillaume	ASL
COLLAS	Alexandre	ASL
CORBIN	Martine	Spay
CRESPEAU	Sébastien	ASGM
DAVID	Axel	ASGM
DAVID	Corentin	Arnage
DAVID	Nathan	Arnage
DUBOIS	Jean Marie	St Pavace
DELMONT	Michel	Laigné St Ger.
DROUINOT	Philippe	Coulaines
DRONNE	Dominique	Parigné l'Evêq.



Cadres techniques



Entraîneurs dép. et jeunes Entraîneurs

EL KHOUMISTI	Sabah	ASCA Lavardin
EVAIN	Antoine	ASCA Lavardin
FLEURY	Antoine	Yvré l'Evêque
FRADIN	Arnaud	ASGM
FRANCHET	Bertrand	Bonnétable
GASNIER	Thibault	ASGM
GAUTHIER	Benjamin	Arnage
GESCHWIND	Valentin	ASGM
GOUHIER	Florian	Arnage
GOUPIL	Bertrand	Extérieur
GUERIN	Romain	ASGM
GUY	Janick	Château du Loir
HAMONIC	Daniel	Mayet
HARDONNIERE	Julien	SPAY
HERRAUX	Ludovic	Yvré l'Evêque
HERVE	Antoine	Arnage
HURAND	Guillaume	Mézières
HURAND	Rémy	ASGM
JACQUET	Martial	Arçonnay
JAMIN	Clément	Téloché
JARDIN	Mathieu	Mézières
JOURDET	GILBERT	ETIVAL
LANDRI	Olivier	ASPTT
LAPPIERRE	Viviane	Assé le Boisne
LAUNAY	Lucie	Vibraye
LE LOUARN	Romain	ASL
LEBRETON	Thomas	Yvré l'Evêque
LECHAT	Philippe	Champagné

Entraîneurs dép. et jeunes Entraîneurs

LEPLAT	Maxime	Mayet
LEROY	Camille	Arnage
MAINOIS	Nicolas	Champagné
MEIGNAN	Mathieu	Château du Loir
MENAGER	Michel	MJ Connerré
METIVIER	Willy	ASGM
MISTOUFLET	Stéphane	La Flèche
MORINEAU	Jérémy	Ste Jamme
MOULIN	Bruno	Téloché
MYLONOVANNIS	Brice	SOM
PALATIN	Stéphane	Mulsanne
PAPIN	Kévin	Mézières
PASQUIER	Maurice	Bonnétable
PEAN	Jérôme	Bonnétable
PERRIER	Yohan	CSCM
PETITEAU	Jérémy	Mamers
PEYRELADE	Axel	Arnage
PHILIBERT	Carl	Mézières
PREZELIN	Philippe	Mulsanne
RAGOT	Gabriel	ASGM
RENAULT	Stéphane	Asca Lavardin
RIVET	Nicolas	Bonnétable
RYO	Elora	Le Villaret
SAGOT	Willy	Ste Jamme
TENIN	Julien	Bonnétable
THEPAUT	Laetitia	Arnage
TOURNON	Thomas	Anille Brayé
TOURTEAU	Etienne	Arnage
VIARDIN	Thierry	Bonnétable

Papea
Le Mans Parc

www.papeaparc.fr

**35 attractions
pour toute la famille !**



Corps arbitral



NOM Prénom	CLUB	ARB	AN	JA1	JA2	JA3	JAAE JAAA	ARB Stag	JA1 Stag	JA2 Stag	JA3 Stag
ABRIVARD Joey	ARNAGE US	2013									
AIGLEMONT Bryan	LE MANS ASGM	2011									
ALBERIC David	COULAINES JS	2008							2012		
AOUNI Chafik	SABLE TT	1994									
AUBERT Antoine	LE MANS ASGM	2007									
BARBAULT Daniel	MONTFORT	2014									
BATAILLE Quentin	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2012									
BEAUDRON Florian	Sablé tt	2012		2013							
BEQUIN Rénaud	LE MANS ASGM	2002		2003							
BERGEOT Dominique	LE MANS A.S.L	1995		1995	2000						
BERGEOT Véronique	LE MANS A.S.L	1979		1986	1994						
BESNARD Nicolas	STE JAMME TT	2001									
BIGNON Maxence	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2010									
BIGNON Thierry	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2010		2012							
BOBILLOT Philippe	LE MANS ASGM	1996	2001	1997	2003						
BODEREAU Benoit	SAVIGNE L EVEQUE TT	2001	2005	2003	2004	2012					
BOÏTEL Philippe	ST PAVACE	2002		2002							
BONET Ramon	FOUILLETURTE	1995		1995							
BOUCHAIN Gilles	ANILLE BRAYE ABTT	2005		2006							
BOUSSION Jacqueline	LE MANS ASGM	1997		1997	2001						
CADIEU Jérôme	BONNETABLE P	1998									
CALMETTES Laurent	LE MANS ASPTT	1998		1998							
CHEVALIER Guy	BONNETABLE P	1995		1995	1996						
CHEVALIER Nicolas	ROEZE ARCEL TT	2006									
COEURET Fabrice	MAMERS CS	1997		2004	1998						
CORBIN Patrick	SPAY CP	2004		2004							
CORMIER Benoit	LE MANS S.O MAINE	2006									
CRESPEAU Sébastien	LE MANS ASGM	2006									
DELAHAYE Bernard	LE MANS VILLARET CO	2006		2008							
DELAREUX Jean-Claude	LE MANS ASGM	1986		1998							
DESAILLY Jocelyne	LE MANS A.S.L	2003		2006							
DESAILLY Philippe	STE JAMME	1996		1996	1997						
DESPERT Olivier	LE MANS A.S.L	1999		1999							
DORIZON Jacky	E.P. YVRE L EVEQUE	2006		2008							
DRONNE Dominique	PARIGNE L EVEQUE	2004		2009							
EL KHOUMISTI Sabah	ASCA/LAVARDIN	2013									
ELAIN Jean Pierre	LE MANS ASGM	2011		2012							
ELAIN Simon	LE MANS ASGM	2013									
FERREC Gaetan	SABLE TT	2013									
FOUCRIT Jean-claude	LE MANS ASGM	2000		2003							
FOURNIER Michel	SOUVIGNE AS	1995		1996							
GASNIER Thibault	LE MANS ASGM	2012									
GAUDEMER Patrick	ST PAVACE AS	2009		2012							
GAUFRETON Tony	LA FLECHE US	2008									
GAUSSERAN Bruno	ST PAVACE AS	2013		2013							
GILARDOT Franck	SAVIGNE L EVEQUE TT	1995	2009	1995	1998						
GLON Alexandra	SABLE TT	2013		2013							
GOBERT Virgile	ARCONNAY	2014									
GRUAU Mathieu	LE MANS ASGM	2008									
GUESDON Paul	LE MANS CSCM	1975		1988							
GUIBERT Jérôme	LE MANS A.S.L	1997		2002							
GUYON Alain	LE MANS A.S.L	2003									
HERRAUX Ludovic	E.P. YVRE L EVEQUE	2007		2008	2009						
HERVE Emilie	MAYET	2005									
HISCHKE Patrick	CHATEAU DU LOIR ASCC	2008		2012							
HUMBERTCLAUDE Laurent	ARNAGE US	2008		2013							
HUON Christian	ANILLE BRAYE ABTT	1999		2000							
HURAND Guillaume	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2010									
HURAND Pascal	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2004		2004							
HURAND Remy	LE MANS ASGM	2008									



NOM Prénom	CLUB	ARB	AN	JA1	JA2	JA3	JAAE JAAA	ARB Stag	JA1 Stag	JA2 Stag	JA3 Stag
JARDIN Matthieu	MEZIERES S PANTHOIN AS	2012									
JOURDET Gilbert	ETIVAL	2013									
KERAIN Stéphane	FOULLETOURTE	1996		1996	2000						
LAFFON Rémi	LE MANS ASGM	2007									
LANDRI Olivier	LE MANS ASPTT	2004		2004							
LAUNAY Florent	COULAINES JS	2008									
LE RHUN Georges	LE MANS ASGM	2010									
LEGAVRE Jean-Yves	RUAUDIN J.S	1994		1995							
LELANDAIS Julien	ARNAGE US	1997		2002							
LEVOYER Yveline	LE MANS A.S.L	2003									
MALLET Yves	LE MANS A.S.L	1998	2004	2001	2000						
MARMION Stéphane	ARNAGE US	1997		1998							
MAUBOUSSIN Clément	SAVIGNE L EVEQUE TT	2012									
MAUPOINT Nicolas	PARIGNE L EVEQUE	2011		2012							
METIVIER Willy	LE MANS ASGM	2013									
MONCEAU Arnaud	VOIVRES CP	2004		2004							
MONCEAU Sylvain	ARNAGE	2004		2004							
MONNIER Claude	LA FERTE VS	2007		2009							
MOREAU Cyril	Château du L.	2012									
MORINEAU Sébastien	STE JAMME TT	1992		1995	1997						
MOULIN Paul	LA SUZE ES	1984		1984							
MOULINEUF Quentin	ARNAGE US	2013									
NAVINEL Albert	LE MANS CSCM	1968									
PAPIN David	ARNAGE US	1997		2003							
PARROT Alain	LA CHARTRE	2014									
PEAN Jean Luc	MARESCHE	2012									
PITORIN Etienne	VIBRAYE ASTT	2013									
PREZELIN Philippe	MULSANNE PPC	2010			2013						
RENAULT Maxime	ASCA/LAVARDIN	2014									
RENAULT Stéphane	ASCA/LAVARDIN	2014									
ROUILLON Evelyne	LE MANS ASPTT	2012									
ROYER Arnaud	MJ CONNERRE-LOMBRON	2007		2009							
SURAND Jérôme	LE MANS ASGM	2007		2007							
SURCIN Patrice	LE MANS VILLARET CO	1985		1993	1996						
SYDAPHASAVANH Nicolas	ARNAGE	2012									
TESSIER Guillaume	MAMERS CS	2003									
TOREAU Francis	MEZIERES S PANTHOIN AS	2010									
VERCHERE Joel	LE MANS A.S.L	2006									
VIGNERON Michel	BONNETABLE P	1996	2000	1996	1996	2000	2008				

Arbitres Honoraires

- GUESDON Paul, MEUNIER Roger
- NAVINEL Albert

Formateurs 1er degré

- BODEREAU Benoit
- GILARDOT Franck



Autorelli

26, bd P. Lefauchaux - Z.I.S. LE MANS
Tél. 02 43 85 12 77



Rejoignez-nous sur Facebook



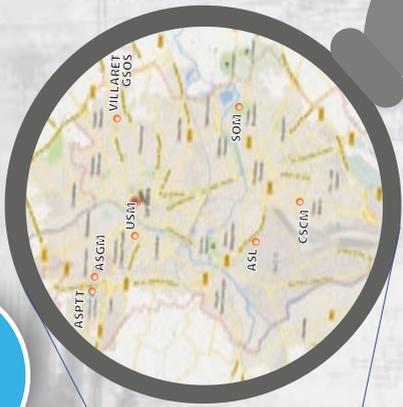
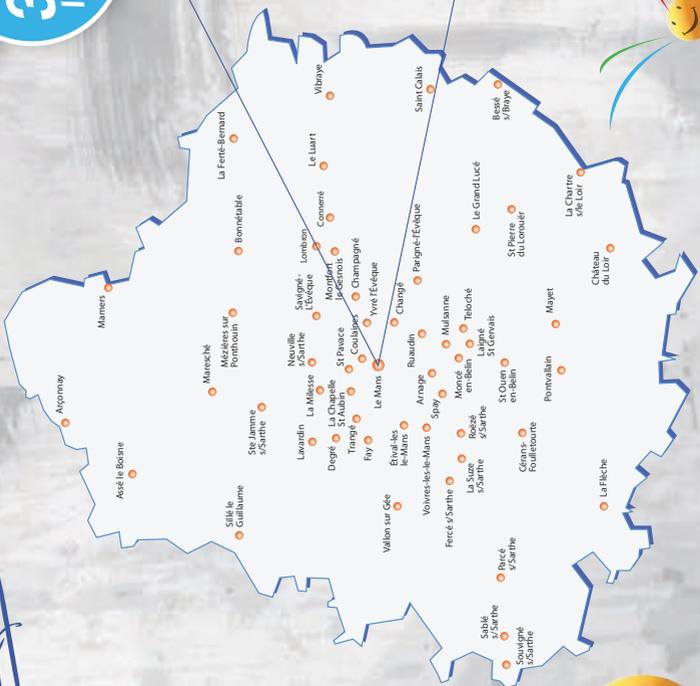
Tennis de Table

Comité Départemental Sarthe

Le Ping en Sarthe c'est :

59 clubs

3250 licenciés



plus de renseignements
Comité départemental 02 52 19 21 17

www.ping.sarthe.org





04720034 - ANILLE BRAYE ABTT

Correspondant : BOUCHAIN Gilles - 8 Rue Mozart

72120 ST CALAIS Tél : 0243352951 Courriel : gilles.bouchain@gmail.com

Président : HUON Christian - 107 bis rue de Courtiras 41100 VENDOME Tél : 0254800325

Adresse Salle : (1) Ancien Foyer socio-culturel - BESSE SUR BRAYE (2) stade de la maladrerie

72120 ST CALAIS Tél : 0243354863

Responsable Championnat Jeunes : BOULAY Romain Tél 0689813796

Courriel supermanceau72@hotmail.com

04720079 - ARCONNAY TT

Correspondant : COLLIN Jean-Marc - 32 Rue des Fonderies

72610 ARCONNAY Tél : 0233289573 Courriel : jean-marcCOLLIN@wanadoo.fr

Président : COLLIN Jean-Marc - 32 Rue des Fonderies 72610 ARCONNAY Tél : 0233289573

Adresse Salle : ARCONNAY ASL Rue Léonard de Vinci 72610 ARCONNAY Tél : 0233275202

04720008 - ARNAGE US

Correspondant : HUMBERTCLAUDE Laurent - 2 Rue des Cerisiers

72230 ARNAGE Tél : 0243212466 Courriel : Laurent.Humbertclau@orange.fr

Président : GAUTHIER Jean-pierre - 272 Avenue Nationale 72230 ARNAGE Tél : 0243216887

Adresse Salle : Complexe sportif Auguste Delaune rue des Collèges 72230 ARNAGE

Tél : 0243212041

Responsable Championnat Jeunes : MARMION Stéphane Tél 0686744838

Courriel stephane.marmion@gmail.com

04720144 - ASCA LAVARDIN TENNIS DE TABL

Correspondant : RENAULT Stéphane - 5 cour de la cassine

72240 LAVARDIN Tél : 0243277908 Courriel : renaultstephane@orange.fr

Président : RENAULT Stéphane - 5 cour de la cassine 72240 LAVARDIN Tél : 0243277908

Adresse Salle : SALLE POLYVALENTE Le Bourg 72240 LAVARDIN Tél : 0243277079

04720133 - ASSE LE BOISNE TT

Correspondant : LAPIERRE Viviane - 20 Rue de l'Echenay

72130 ASSE LE BOISNE Tél : 0243338026 Courriel : vivianelappierre@gmail.com

Président : LAPIERRE Viviane - 20 Rue de l'Echenay 72130 ASSE LE BOISNE Tél : 0243338026

Adresse Salle : HENRI BIZOT 5, rue Cellier 72130 ASSE LE BOISNE Tél : 0243332113

04720041 - BONNETABLE P

Correspondant : RIVET Nicolas - La basse Rongère

72110 COURCEMONT Tél : 0243293582 Courriel : rivetiere@orange.fr

Président : CADIEU Jérôme - le chauchais 72110 ST COSME EN VAIRAIS Tél : 0243347791

Adresse Salle : Complexe sportif Rue de Twistrigen 72110 BONNETABLE Tél : 0243295626

Responsable Championnat Jeunes : PASQUIER Maurice Tél 0243294223 Port 0615591920 ou

0781438007 Courriel nicoleetmaurice@wanadoo.fr



04720091 - CHAMPAGNE ESP

Correspondant : LECHAT Jean-claude - 2 Rue Gérard Philipe

72470 CHAMPAGNE Tél : 0243895451 **Courriel :**

Président : LECHAT Jean-claude - 2 rue Gerard Philipe 72470 CHAMPAGNE Tél : 0243895451

Adresse Salle : Gymnase Jean Rondeau Esplanade de la Liberté 72470 CHAMPAGNE Tél : 0243892702

Responsable Championnat Jeunes : adresse salle préau Ecole Jacques rue Léopold Gouloumès (face Crédit Mutuel) à Champagné. LECHAT Philippe Tél 0681223835

Courriel contact@champagneping72.org

04720051 - CHANGE TT

Correspondant : LAROY Bernard - 13 rue de Cluny

72560 CHANGE Tél : 0686612730 **Courriel :** bernard.laroy@free.fr

Président : LAROY Bernard - 13 rue de Cluny 72560 CHANGE Tél : 0686612730

Adresse Salle : Terrain de Sports 72560 CHANGE

Responsable Championnat Jeunes : LEROYER Anthony Tél 0777060457

Courriel anthony.leroy@free.fr

04720021 - CHATEAU DU LOIR ASCC

Correspondant : LECORCHE Florian - 26 rue nationale

72500 VOUVRAY SUR LOIR Tél : 0244521232 **Courriel :** f.lecorche@laposte.net

Président : GUY Janick - la serpointière 41800 TERNAY Tél : 0607128074

Adresse Salle : Salle JOJO DORVAL 4 rue du Val de Loir 72500 CHATEAU DU LOIR

Responsable Championnat Jeunes : GUY Janick Tél 0607128074 **Courriel** janick.guy@voila.fr

04720078 - CONNERRE-LOMBRON MJ

Correspondant : FOURNIER Stephane - 2 Impasse de l'Herbaudiere

72160 CONNERRE Tél : **Courriel :** stfournier@serac.fr

Président : MENAGER Michel - la charbonniere 72450 LOMBRON Tél : 0243766022

Adresse Salle : 1)Salle Omnisports pl du gymnase - CONNERRE Tél 0243899541 (2) 16 rue de Torcé 72450 LOMBRON Tél : 0688202940

Responsable Championnat Jeunes : MENAGER Michel Tél 0243766022 Port 0688202940

Courriel michel-menager@orange.fr

04720028 - COULAINES JS

Correspondant : LEPEN Dominique - 24 Rue Marcel Cerdan

72190 SARGE LES LE MANS Tél : 0243766475 **Courriel :** martine.le-pen@orange.fr

Président : CHATEAU Patrick - 5 Allée St Christophe 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN Tél : 0243476914

Adresse Salle : salle Jacques Dubois Mairie de Coulaines 72190 COULAINES Tél : 0243743548

Responsable Championnat Jeunes : LAUNAY Florent Tél 0243771736 Port 0684303338

Courriel murielle.launay@sfr.fr



04720092 - DEGRE JS

Correspondant : RUHLMANN Philippe - 5 Allée Pentes de L'Antonnière

72650 AIGNE Tél : 0243256862 Courriel : djs.degrefr.fr

Président : LEROY Bertrand - 12 rue des nymphéas 72550 DEGRE Tél : 0680059648

Adresse Salle : Salle polyvalente Route du Mans 72550 DEGRE Tél : 0243277263

04720067 - ETIVAL T.T.

Correspondant : GASSIOT Michel - 10 rue Albert Camus

72700 ETIVAL LES LE MANS Tél : 0243471747 Courriel : vermigas@yahoo.fr

Président : OGER Jackie - 9 impasse Joliot Curie 72700 ETIVAL LES LE MANS Tél : 0980365717

Adresse Salle : C.C Sportif TL 02.43.47.22.80 le bourg 72700 ETIVAL LES LE MANS Tél : 0243472280

Responsable Championnat Jeunes : GASSIOT Michel Tél 0243471747 Port 0620832513

Courriel vermigas@yahoo.fr

04720111 - FAY USL

Correspondant : VINCENT Jean-Louis - Les Ombelles

72550 FAY Tél : 0243887147 Courriel : ev_jlouis_vincent@hotmail.com

Président : VINCENT Jean-Louis - Les Ombelles 72550 FAY Tél : 0243887147

Adresse Salle : FAY USL Place de la Mairie 72550 FAY

04720029 - FERCE US

Correspondant : THORETON Franck - Le Petit Coudray

72210 CHEMIRE LE GAUDIN Tél : 0243774860 Courriel : USFerce@gmail.com

Président : RONDEAU Samuel - 5 rue du clos fleuri 72430 FERCE SUR SARTHE Tél : 0243772070

Adresse Salle : Salle du Temps Libre rue des Avelines 72430 FERCE SUR SARTHE Tél : 0243773761

Responsable Championnat Jeunes : THORETON Franck Tél 0243774860 Port 0645847032

Courriel franck.thoreton@orange.fr ou USFerce@gmail.com

04720110 - FOULLETOURTE T.T.

Correspondant : BOURREAU Joël - Les Mûriers

72330 LA FONTAINE ST MARTIN Tél : 0243872628 Courriel : joel.bourreau837@orange.fr

Président : MINAUDO Christophe - 47 rue de la boule d'or 72330 CERANS FOULLETOURTE

Tél : 0243211820

Adresse Salle : Espace Gérard Véron/Salle Orion rue de la République

72330 CERANS FOULLETOURTE

Responsable Championnat Jeunes : BOURREAU Joël Tél 0243872628 Port 0619622602

Courriel joel.bourreau837@orange.fr

04720102 - LA CHARTRE A.P.

Correspondant : PARROT Alain - 10 rue des poulies

41800 VILLEDIEU LE CHATEAU Tél : 0254726749 Courriel : axo-ap@orange.fr

Président : PARROT Alain - 10 rue des poulies 41800 VILLEDIEU LE CHATEAU Tél : 0254726749

Adresse Salle : Salle Guy LACROIX rue Jacques Peletier

72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR Tél : 0243790425

Responsable Championnat Jeunes : PARROT Alain Tél 0608461722 Courriel axo-ap@orange.fr



04720042 - LA FERTE VS

Correspondant : COUANON Thierry - 2 bis rue des Chaintres

72400 CHERRE Tél : 0243715833 Courriel : thierry.couanon@wanadoo.fr

Président : GUEDET Damien - 1 lotissement la huchotiere 72160 SCEAUX SUR HUISNE Tél : 0243935224

Adresse Salle : Gérard Dutertre avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD

Responsable Championnat Jeunes : GUEDET Damien Port 0671724236

Courriel guedetdamien@gmail.com

04720056 - LA FLECHE USF TT

Correspondant : TRIGALOUX Jean-françois - 5 rue du Chatelier

72200 CRE Tél : 0243945270 Courriel : j.f.trigaloux@free.fr

Président : BRISSON Ludovic - 4 rue des noisetiers 72200 CLERMON CREANS Tél : 0641771164

Adresse Salle : Complexe sportif Allée des Fromentaux 72200 LA FLECHE Tél : 0243960970

04720108 - LA MILESSÉ TENNIS DE TABLE

Correspondant : GAUGAIN Christophe - 5 rue du pont morand

72650 LA MILESSÉ Tél : 0243290603 Courriel : clamgaugain@neuf.fr

Président : GAUGAIN Christophe - 5 rue du pont morand 72650 LA MILESSÉ Tél : 0243290603

Adresse Salle : Centre F. RABELAIS Rue des Jonquilles 72650 LA MILESSÉ Tél : 0243255956

04720049 - LA SUZE ES

Correspondant : GOULET Jean-Paul - 17 Route de Louplande

72210 LA SUZE SUR SARTHE Tél : 0243772932 Courriel : jean-paul.goulet@wanadoo.fr

Président : GOULET Jean-Paul - 17 Route de Louplande 72210 LA SUZE SUR SARTHE Tél : 0243772932

Adresse Salle : Gymnase Rue des Prunus 72210 LA SUZE SUR SARTHE Tél : 0243773364

Responsable Championnat Jeunes : GOULET Jean-Paul Tél 0243772932 Port 0682246816

Courriel jean-paul.goulet@wanadoo.fr

04720052 - LAIGNE ST GERVAIS CO

Correspondant : SARTINI Alain - 6 résidence des noyers

72220 ST GERVAIS EN BELIN Tél : 0243420833 Courriel : sartiniaa@hotmail.com

Président : BRUNEAU Alain - 71 route des augeraies 72220 ST GERVAIS EN BELIN Tél : 0243420789

Adresse Salle : Gymnase Laigné St Gervais Le Bourg 72220 ST GERVAIS EN BELIN Tél : 0243422598

04720081 - LE GRAND LUCE USTT

Correspondant : CORMIER Jean-Luc - 13 rue des fileuses

72220 MARGINE LAILLE Tél : 0243426225 Courriel : jeanlucdedee@hotmail.fr

Président : BUVRON Gérard - 20 Rue des Accacias 72150 LE GRAND LUCE Tél : 0689699671

Adresse Salle : Gymnase rue de la Torcheterie 72150 LE GRAND LUCE Tél : 0243409883



04720010 - LE LUART TT US

Correspondant : GUERIN Suzy - La Bisquine

72320 ST MAIXENT Tél : 0243938774 Courriel : guerinsuzy@yahoo.fr

Président : CHAUMIER Lydie - Les Blousières 72320 ST MAIXENT Tél : 0243938343

Adresse Salle : Gymnase salle annexe route de St Maixent 72390LE LUART 0243600945

Responsable Championnat Jeunes : CHAUMIER Sylvain Tél 0243938343 Port 0750253830

Courriel sylvain.chaumier@gmail.com

04720001 - LE MANS A.S.L

Correspondant : VERCHERE Joel - 341 Av Georges Durand

72100 LE MANS Tél : 0243759908 Courriel : secretariatasl@orange.fr

Président : MALLET Yves - 12 Rue d'Hauteville 72000 LE MANS Tél : 0243855771

Adresse Salle : Salle St Exupéry Bd Estienne d'Orves 72000 LE MANS Tél : 0243610846

Responsable Championnat Jeunes : DESPERT Olivier Tél 0243610846 Port 0626060796

Courriel olivier.despert@wanadoo.fr

04720104 - LE MANS ASGM

Correspondant : ASGM TENNIS DE TA - 3 rue Pierre-Henri Klotz

72000 LE MANS Tél : Courriel : asgm@bbox.fr

Président : ELAIN Jean-pierre - Place de l'Eglise 72650 AIGNE Tél : 0243253507

Adresse Salle : Gymnase Victor Lair 3 avenue Henri-Pierre Klotz 72000 LE MANS Tél : 0981739544

Responsable Championnat Jeunes : SURAND Jérôme Tél 0763632012 Courriel asgm@bbox.fr

04720023 - LE MANS ASPTT

Correspondant : BOURGOIN Guy - 19 Impasse Jean Duclos

72100 LE MANS Tél : 0622923834 Courriel : aspttlemansping@live.fr

Président : GODEFROY Sylvain - 19 rue des jonquilles 72650 LA MILESSÉ Tél : 0670275425

Adresse Salle : Salle municipale Le Petit Vaurouzé 72000 LE MANS Tél : 0243858759

Responsable Championnat Jeunes : BOURGOIN Guy Tél 0243858603 Port 0622923834

Courriel bourgoin72@free.fr

04720014 - LE MANS CSCM

Correspondant : FILLEUL Hervé - 32 rue du Midi

72000 LE MANS Tél : 0953384964 Courriel : herve.filleul@free.fr

Président : FILLEUL Hervé - 32 rue du Midi 72000 LE MANS Tél : 0953384964

Adresse Salle : LE MANS CSCM 2 avenue de Bretagne 72100 LE MANS Tél : 0616131573

Responsable Championnat Jeunes : BRUNET-CHARPENTIER Patrick Tél 0616284252

04720004 - LE MANS S.O MAINE

Correspondant : NOUYOU Yann - 5 rue Albert Thomas

72100 LE MANS Tél : 0951697411 Courriel : yann.nouyou@free.fr

Président : CORMIER Benoit - 33 Rue Rodolphe Diesel 72100 LE MANS Tél : 0243756627

Adresse Salle : Stade Californie 201 rue Henri Champion 72000 LE MANS Tél : 0243843767

Responsable Championnat Jeunes : NOUYOU Yann Tél 0951697411 Port 0660722442

Courriel yann.nouyou@free.fr



04720002 - LE MANS U.S.M.

Correspondant : GRIGNE Jean-loup - 14 Allée Jean Dolige

72000 LE MANS Tél : 0253434062 Courriel : jlgrigne@yahoo.fr

Président : BEQUIN Michel - 101 avenue Rhin et Danube 72000 LE MANS Tél : 0243425257

Adresse Salle : USM rue St Pavin des Champs 72000 LE MANS Tél : 0243240217

04720050 - LE MANS VILLARET GSOS

Correspondant : ROUSSEAU Damien - 14 rue des alouettes

72000 LE MANS Tél : 0630183358 Courriel : damien.rousseau7@orange.fr

Président : SURCIN Patrice - 399 Rue Prémartine 72000 LE MANS Tél : 0243760906

Adresse Salle : Equipement de quartier Villaret 144 rue d'Isaac 72000 LE MANS

Responsable Championnat Jeunes : BARRET Mickaël Tél 0243826241 Port 0643299669

Courriel mickael-barret@supinfo.com

04720066 - MAMERS CS

Correspondant : RIVALAIN Nicolas - 12 rue du chemin de fer

72500 DISSAY SOUS COURCILLON Tél : Courriel : nicolas.rivalain@sfr.fr

Président : BOURDIN Nicolas - 4 clos château Girard 72260 COURGAINS Tél : 0619232023

Adresse Salle : Salle Jacques Moriceau rue de la piscine 72600 MAMERS Tél : 0243978076

Responsable Championnat Jeunes : RIVALAIN Nicolas Port 0631028943

Courriel nicolas.rivalain@sfr.fr

04720020 - MARESCHE E.P. 138

Correspondant : PARIS Claude - 1 route de Maresché

72170 ST MARCEAU Tél : 0618652363 Courriel : paris.co@wanadoo.fr

Président : PARIS Claude - 1 route de Maresché 72170 ST MARCEAU Tél : 0618652363

Adresse Salle : EP 138 Le Bourg 72170 MARESCHE

Responsable Championnat Jeunes : PEAN Jean-Luc Port 0632319079

Courriel jluc.pean@aliceadsl.fr

04720141 - MAYET VIGILANTE TT

Correspondant : HAMONIC Daniel - 36 Rue Bouttevin Boulay

72360 MAYET Tél : 0243469306 Courriel : hamonic.daniel@orange.fr

Président : CINETTI Régis - 30 rue Bouttevin Boulay 72360 MAYET Tél : 0243460631

Adresse Salle : Gymnase Collège avenue Max Boyer 72360 MAYET Tél : 0243465784

Resp. Championnat Jeunes : HAMONIC Daniel Port 0689937605 Courriel hamonic.daniel@orange.fr

04720070 - MEZIERES S PONTTHOUIN AS

Correspondant : BIGNON Thierry - 11 Impasse du Petit Vinois

72000 LE MANS Tél : 0243244236 Courriel : thierrydemezieres@hotmail.fr

Président : BIGNON Thierry - 11 Impasse du Petit Vinois 72000 LE MANS Tél : 0243244236

Adresse Salle : Ecole Publique Le Bourg 72290 MEZIERES SUR PONTTHOUIN Tél : 0243330326

Responsable Championnat Jeunes : BIGNON Thierry Tél 0243244236 Port 0635944323

Courriel thierrydemezieres@hotmail.fr



Coordonnées clubs



04720147 - MONCÉ-EN-BELIN

Président : GAULTIER Frédéric - La Croix Clavet

72230 MONCÉ-EN-BELIN - Tél : 0243218655 Port 0608667669 Courriel : fred-nat.gaultier@wanadoo.fr

04720117 - MONTFORT TT

Correspondant : BAILLY Pascal - 2 Rue du Quinconce

72450 MONTFORT LE GESNOIS Tél : 0243822746 Courriel : pascal.bailly10@orange.fr

Président : GALLON Lionel - 2 res le haut bois 72450 MONTFORT LE GESNOIS Tél :

Adresse Salle : Salle omnisports route de St Corneille 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Responsable Championnat Jeunes : BAILLY Pascal Tél 0243822746 Port 0673725960

Courriel pascal.bailly10@orange.fr

04720016 - MULSANNE PPC

Correspondant : PREZELIN Philippe - L'Arpent

72230 MULSANNE Tél : 0672857468 Courriel : aline.philippe@wanadoo.fr

Président : PREZELIN Philippe - L'Arpent 72230 MULSANNE Tél : 0672857468

Adresse Salle : mille clubs T de T 1 rue des bleuets 72230 MULSANNE

Responsable Championnat Jeunes : PREZELIN Philippe Port 0672857468

Courriel aline.philippe@wanadoo.fr

04720071 - PARCE TT

Correspondant : CHAUDET Jacky - 5 chemin des tourettes

72300 PARCE SUR SARTHE Tél : 0243929712 Courriel : jacky.chaudet@wanadoo.fr

Président : NIVEAU Pierre - 47 rue des coquelicots 72300 PARCE SUR SARTHE Tél : 0243958503

Adresse Salle : Salle J-Y Dalivoust Stade 72300 PARCE SUR SARTHE

Responsable Championnat Jeunes : MAHUET Patrick Tél 0243952687 Port 0652556725

Courriel patmahuet@wanadoo.fr

04720027 - PARIGNE L EVEQUE

Correspondant : MONIER Vincent - le guignier

72250 PARIGNE L EVEQUE Tél : 0243757334 Courriel : vincent.monier@cg72.fr

Président : LEROY Jean-Michel - 2 rue des Sittelles 72250 BRETTE LES PINS Tél : 0243752135

Adresse Salle : Salle Orion Allée de Châteauroux 72250 PARIGNE L EVEQUE Tél : 0243610757

Responsable Championnat Jeunes : MONIER Vincent Tél 0243757334

Courriel correspondant@ttcparigne.fr

04720145 - PONTVALLAIN TT

Correspondant : GAUDET Olivier - Beauregard

72510 PONTVALLAIN Tél : 0243460649 Courriel : pontvallaintt@gmail.com

Président : GAUDET Olivier - Beauregard 72510 PONTVALLAIN Tél : 0243460649

Adresse Salle : Gymnase Le Bourg72510 PONTVALLAIN

04720107 - ROEZE ARCEL TT

Correspondant : CHEVALIER Nicolas - les maisons neuves

72210 CHEMIRE LE GAUDIN Tél : 0243420671 Courriel : chevalier.ni@wanadoo.fr

Président : CHAUVET Daniel - La Vigotière 72210 ROEZE SUR SARTHE Tél : 0243774678

Adresse Salle : Gymnase Terrain des sports 72210 ROEZE SUR SARTHE Tél : 0243887911



04720009 - RUAUDIN TENNIS DE TABLE

Correspondant : MARTINEAU Bruno - 41 rue des fauvelles

72230 RUAUDIN Tél : 0243753650 Courriel : ttruaudin@orange.fr

Président : RENAUDIN Christian - 3 allée des bouvreuils 72230 RUAUDIN Tél : 0615567732

Adresse Salle : Salle de tennis de table Chemin de la papinière 72230 RUAUDIN Tél : 0243844356

Responsable Championnat Jeunes : LEHAIN Jacques Tél 0243757509 Courriel ttruaudin@orange.fr

04720120 - SABLE TT

Correspondant : PEIGNE Samuel - 13 route de Bellevue

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243927553 Courriel : sablett@laposte.net

Président : PEIGNE Samuel - 13 route de Bellevue 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243927553

Adresse Salle : Gymnase du collège Anjou 2 rue François Mauriac 72300 SABLE SUR SARTHE

Responsable Championnat Jeunes : NICLAS Jean-Charles Tél 0243959090 Port 0671079711

Courriel jean-charles.niclas@ville.angers.fr

04720084 - SAINT PAVACE AS/NEUVILLE

Correspondant : GAUDEMER Patrick - 8 Allée du Petit Vignard

72190 ST PAVACE Tél : 0243825885 Courriel : patrick.gaudemer@neuf.fr

Président : GAUDEMER Patrick - 8 allée du Petit Vignard 72190 ST PAVACE Tél : 0243825885

Adresse Salle : (1) Salle d'Activités Touraine rue de Touraine 72190 ST PAVACE Tél : 0243819241

(2) gymnase rue du stade NEUVILLE SUR SARTHE

Responsable Championnat Jeunes : GAUDEMER Patrick Tél 0630603382

Courriel patrick.gaudemer@neuf.fr

04720005 - SAINTE JAMME TT

Correspondant : BESNARD Martine - 4 rue du rocher

72380 MONTBIZOT Tél : 0243272150 Courriel : martine.besnard6@wanadoo.fr

Président : BESNARD Nicolas - 14 rue de l'église 72170 MARESCHE Tél : 0253639003

Adresse Salle : Stade d'Antoigné 72380 STE JAMME SUR SARTHE Tél : 0243272675

Responsable Championnat Jeunes : BERTHE Hughes Tél 0617366307 Courriel hfberthe@free.fr

04720048 - SAVIGNE L EVEQUE TT

Correspondant : BOURDIN Thomas - 11 rue des Courtils

72460 SILLE LE PHILIPPE Tél : 0982453016 Courriel : t.bourdin@hotmail.fr

Président : DE PAPE Laurent - 13 rue de Beaufeu 72460 SAVIGNE L EVEQUE Tél : 0243277164

Adresse Salle : Gymnase rue de la Pelouse 72460 SAVIGNE L EVEQUE Tél : 0243277867

Responsable Championnat Jeunes : MADIOT Didier Tél 0243274949 Port 0625530378

Courriel madiot.didier@wanadoo.fr

04720127 - SILLE DU PAYS T.T.C.

Correspondant : NICOLAS Denis - Les Grands Aîtres

72140 SILLE LE GUILLAUME Tél : 0243203311 Courriel : nicosoph72@orange.fr

Président : NICOLAS Denis - Les Grands Aîtres 72140 SILLE LE GUILLAUME Tél : 0243203311

Adresse Salle : Salle de Tennis Rue du Général de Gaulle

72140 SILLE LE GUILLAUME Tél : 0243208615

Responsable Championnat Jeunes : NICOLAS Denis Tél 0243203311 Port 0670427905

Courriel nicosoph72@orange.fr



04720068 - SOUVIGNE AS

Correspondant : FOURNIER Michel - 26 rue du pré

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243951693 Courriel : fourniermichel1661@neuf.fr

Président : FOURNIER Michel - 26 rue du pré 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243951693

Adresse Salle : Salle Polyvalente Le Bourg 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243953340

04720062 - SPAY CP

Correspondant : CHAMBRIER Corinne - 37 rue de la Bruyère

72700 SPAY Tél : 0243218982 Courriel : chambrier.corinne@neuf.fr

Président : CORBIN Patrick - 7 rue des renoncules 72230 ARNAGE Tél : 0686301423

Adresse Salle : Salle de Tennis de Table Rue du 19 mars 1962 72700 SPAY Tél : 0243218890

Responsable Championnat Jeunes : CORBIN Patrick Tél 0243218724

Courriel famille.corbin2@orange.fr

04720143 - ST OUEN EN BELIN

Correspondant et Président : GARREAU Sébastien - 3 route des landes

72220 ST OUEN EN BELIN Tél : 0682670214 Courriel : lepingaudonien@laposte.net

Adresse Salle : Salle polyvalente l'audonienne 8 rue chemin vert 72220 ST OUEN EN BELIN

04720146 - ST PIERRE DU LOROUE

Correspondant et Président : FOURNIER Olivier - lot la cour

72150 ST PIERRE DU LOROUE Tél : 0671237641 Courriel : fournier.oc@wanadoo.fr

Adresse Salle : Salle des fêtes le bourg 72150 STPIERRE DU LOROUE

04720044 - TELOCHE TT

Correspondant : MOULIN Bruno - La Potinière

72230 MULSANNE Tél : 0243422013 Courriel : brunoetnathalie72@free.fr

Président : TURPIN François-xavier - 42 Rue du Prieuré 72220 TELOCHE Tél : 0243878221

Adresse Salle : Salle Omnisports Complexe sporti Route de Mulsanne 72220 TELOCHE

Responsable Championnat Jeunes : GAIGNON Gérard Tél 0243879109

Courriel : gerard.gaignon@club-internet.fr

04720134 - VALLON US TENNIS DE TABLE

Correspondant : DESLANDES Dominique - 4 lot la gouillardise

72540 VALLON SUR GEE Tél : 0243880028 Courriel : dominiceslandes@orange.fr

Président : DESLANDES Dominique - 4 lot la gouillardise 72540 VALLON SUR GEE Tél : 0243880028

Adresse Salle : salle Adolphe Labelle rue Paris 72540 VALLON SUR GEE

Responsable Championnat Jeunes : DESLANDES Dominique Tél 0243880028 Port 0608481742

Courriel dominiceslandes@orange.fr



04720045 - VIBRAYE ASTT

Correspondant : PROVOST Patrick - Route de Sainte Anne

72320 VIBRAYE Tél : 0243936254 Courriel : patprovost72@gmail.com

Président : AUBERT Sébastien - 41 bis rue Gabriel Goussault 72320 VIBRAYE Tél : 0243714847

Adresse Salle : Stade Eugène Garnier Route de la Ferté Bernard 72320 VIBRAYE Tél : 0243938291

Responsable Championnat Jeunes : PROVOST Patrick Port 0603614627

Courriel patprovost72@gmail.com

04720113 - VOIVRES CLUB PONGISTE

Correspondant : LANDEAU Cédric - 2 rue du four à chanvre

72210 VOIVRES LES LE MANS Tél : 0676703883 Courriel : cedric.landeau@yahoo.fr

Président : LANDEAU Cédric - 2 rue du four à chanvre 72210 VOIVRES LES LE MANS Tél : 0676703883

Adresse Salle : salle Communale Rue d'Etival 72210 VOIVRES LES LE MANS Tél : 0243885705

04720006 - YVRE L EVEQUE E.P.

Correspondant : BARRIER Bruno - 167 chemin de l'aitre hérault

72530 YVRE L EVEQUE Tél : 0689664851 Courriel : bruno.ping72@orange.fr

Président : DORIZON Jacky - 623 route de la Chauvinière 72530 YVRE L EVEQUE Tél : 0243762055

Adresse Salle : Gym de la Halle de Brou Le Bourg 72530 YVRE L EVEQUE Tél : 0243896744

Responsable Championnat Jeunes : BARRIER Bruno Tél 0243897360 Port 0689664851

Courriel bruno.ping72@orange.fr

04720128 - CORPO 72

Correspondant : BOUSSION Jacqueline - Rte du Presbytère Le Petit Fromenteau

72230 MULSANNE Tél : Courriel : jacquineboussion@orange.fr

Président : VERCHERE Joel - 341 Av Georges Durand 72100 LE MANS Tél : 0243759908

Adresse Salle : CORPO 72 72000 LE MANS



Brit Hotel Restaurant Le Cottage - Le Mans Sud - Arnage

Brit Hotel Le Cottage

Rue de la Gemerie - Bld Pierre Lefauchaux - 72230 ARNAGE

Tél : 02 43 21 25 25 - Fax : 02 43 21 67 09

Email : cottage@brithotel.fr - www.brithotel-lecottage.fr



1 rue Charles Fabry

72000 Le Mans

Tél: 02 43 76 79 45 / Fax: 03 43 89 11 50

www.votre-attitude.com



LE PING, C'EST TROP DE LA BALLE !



N'hésitez pas
à vous inscrire
auprès de votre
club !



Comité départemental de
Tennis de Table de la Sarthe

Tél. 02 52 19 21 17

Email:
comite.tennisdetable@maison-
sports72.fr

www.plngsarthe.org

MIEUX COMPRENDRE NOS COMPÉTITIONS

Le Critérium Fédéral Jeunes

Il s'agit d'une compétition individuelle, ouverte aux catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors. 4 journées avec des montées et/ou descentes de division par journée en fonction des résultats.
Jours : samedi après-midi - Horaires : de 13h à 18h.

Le Championnat Jeunes par équipe **flunch**

Compétition par équipe de trois en garçons, deux en filles et deux en poussin, ouvert aux catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors sur 7 journées (3 simples par joueur + 1 double pour les garçons et système « Coupe Davis » pour les filles). Jours : samedi après-midi
Horaires : de 14h à 17h30.

Le Circuit Jeunes **DECATHLON**

Ouvert aux catégories Poussin(e)s, Benjamin(e)s uniquement.
4 journées - Récompenses à chaque participant(e).
Jours : samedi après-midi - Horaires : de 14h à 17h30.

Le Championnat Féminin

Il s'agit d'une compétition par équipe de 3 joueuses sans notion de club. (3 joueuses de 3 clubs différents) ouvert aux catégories de Minimes à Vétérans - 6 journées.
Jours : samedi après-midi - Horaires : de 14h à 18h.

Le Critérium Fédéral Seniors

Il s'agit d'une compétition individuelle, ouvert aux catégories seniors et vétérans. Quatre tours avec des montées et/ou descentes de division par tour en fonction des résultats.
Jours : dimanche matin - Horaires : de 8h à 13h.

Le Championnat par équipe **Passtime**

Il s'agit d'une compétition par équipe de 3 ou 4 joueurs en fonction de la division, ouvert aux catégories de Minimes à Vétérans sur 14 journées.
Jours : vendredi soir (20h30) et/ou dimanche matin (9h à 13h) - (niveau départemental)

Le Championnat Corporatif

Il s'agit d'une compétition par équipe de 2 joueurs. (Système « Coupe Davis » soit 4 simples et 1 double par rencontre).
Ouvert aux catégories Seniors et Vétérans sur 4 journées.
Jours : jeudi soir - Horaires : de 20h à 22h.

Le Championnat Vétérans

Il s'agit d'une compétition par équipe de 2 joueurs. (Système « Coupe Davis » soit 4 simples et 1 double par rencontre).
Ouvert aux catégories Vétérans sur 14 journées.
Jours : jeudi soir - Horaires : à partir de 20h30.

Des
compétitions
adaptées à vos
envies ! N'hésitez pas
à vous renseigner
auprès de votre
club !



Compétitions organisées par le comité départemental À NOTER SUR VOTRE AGENDA



Des
compétitions
adaptées à vos
envies ! N'hésitez pas
à vous renseigner
auprès de votre
club !



Le comité présent sur
facebook n'hésitez pas à
nous rejoindre !

Consulter notre site internet sur www.pingsarthe.org

CÔTÉ JEUNES ...

Le Critérium Fédéral Jeunes *

- 1ère journée : samedi 11 octobre 2014
- 2ème journée : samedi 29 novembre 2014
- 3ème journée : samedi 24 janvier 2015
- 4ème journée : samedi 21 mars 2015

Le Championnat Jeunes par équipe * **flunch**

- 1ère journée : samedi 8 novembre 2014
- 2ème journée : samedi 22 novembre 2014
- 3ème journée : samedi 10 janvier 2015
- 4ème journée : samedi 31 janvier 2015
- 5ème journée : samedi 14 mars 2015
- 6ème journée : samedi 28 mars 2015
- 7ème journée : samedi 6 juin 2015

Le Circuit Jeunes * **DECATHLON**

- 1ère journée : samedi 15 novembre 2014
- 2ème journée : samedi 17 janvier 2015
- 3ème journée : samedi 7 mars 2015
- 4ème journée : samedi 13 juin 2015

Autres compétitions jeunes

- Les Petits As : samedi 6 décembre 2014
(ouvert aux poussins et benjamins)
- Challenge Benjamins/minimes : Samedi 28 février 2015
- Challenge Cadets/juniors : dimanche 1 mars 2015
- Titres départementaux individuels **papea** :
Samedi 30 mai et dimanche 31 mai 2015

EN + CÔTÉ FILLES ...

Le Championnat Féminin *

- Phase 1 :
 - 1ère journée : samedi 18 octobre 2014
 - 2ème journée : samedi 22 novembre 2014
 - 3ème journée : samedi 13 décembre 2014
- Phase 2 :
 - 1ère journée : samedi 17 janvier 2015
 - 2ème journée : samedi 28 février 2015
 - 3ème journée : samedi 28 mars 2015

CÔTÉ ADULTES ...

Le Critérium Fédéral Seniors *

- 1ère journée : dimanche 12 octobre 2014
- 2ème journée : dimanche 30 novembre 2014
- 3ème journée : dimanche 25 janvier 2015
- 4ème journée : dimanche 22 mars 2015

Les Titres par Classements

- Dimanche 26 avril 2015

Les Titres Départementaux Individuels **papea**

- Dimanche 31 mai 2015

Le Championnat par équipe * **PassTime**

Phase 1 :

- 1ère journée : dimanche 21 septembre 2014
- 2ème journée : dimanche 5 octobre 2014
- 3ème journée : dimanche 19 octobre 2014
- 4ème journée : dimanche 9 novembre 2014
- 5ème journée : dimanche 23 novembre 2014
- 6ème journée : dimanche 7 décembre 2014
- 7ème journée : dimanche 14 décembre 2014

Phase 2 :

- 1ère journée : dimanche 18 janvier 2015
- 2ème journée : dimanche 1er février 2015
- 3ème journée : dimanche 22 février 2015
- 4ème journée : dimanche 8 mars 2015
- 5ème journée : dimanche 15 mars 2015
- 6ème journée : dimanche 29 mars 2015
- 7ème journée : dimanche 12 avril 2015

Les Individuels Corps

- Dimanche 2 novembre 2014

Le Championnat Corporatif *

- 1ère journée : jeudi 23 octobre 2014
- 2ème journée : jeudi 27 novembre 2014
- 3ème journée : jeudi 22 janvier 2015
- 4ème journée : jeudi 26 février 2015
- 5ème journée : jeudi 19 mars 2015
- 6ème journée : vendredi 3 avril 2015

Les Individuels Vétérans

- Samedi 15 novembre 2014

Le Championnat Vétérans *

Phase 1 :

- 1ère journée : jeudi 25 septembre 2014
- 2ème journée : jeudi 9 octobre 2014
- 3ème journée : jeudi 30 octobre 2014
- 4ème journée : jeudi 13 novembre 2014
- 5ème journée : jeudi 20 novembre 2014
- 6ème journée : jeudi 4 décembre 2014
- 7ème journée : jeudi 18 décembre 2014

Phase 2 :

- 1ère journée : jeudi 8 janvier 2015
- 2ème journée : jeudi 29 janvier 2015
- 3ème journée : jeudi 5 février 2015
- 4ème journée : jeudi 5 mars 2015
- 5ème journée : jeudi 26 mars 2015
- 6ème journée : jeudi 9 avril 2015
- 7ème journée : jeudi 30 avril 2015

* Mieux comprendre nos compétitions au verso de ce document, pour vous inscrire vous devez posséder une licence traditionnelle (compétition)



Alerte Inscriptions



	26 septembre 2014	Critérium Fédéral 1er tour
	19 septembre 2014	Championnat Corpos
	03 octobre 2014	Championnat Féminin
	15 octobre 2014	Championnat Jeunes 
	24 octobre 2014	Individuels Corpos
	07 novembre 2014	Individuels Vétérans
	10 novembre 2014	Critérium Fédéral 2ème tour
	12 novembre 2014	Circuit 1er tour 
	01 décembre 2014	Petits As Départementaux
	05 janvier 2015	Critérium Fédéral 3ème tour
	14 janvier 2015	Circuit 2ème tour 
	06 février 2015	Challenge Jeunes
	04 mars 2015	Circuit 3ème tour 
	17 avril 2015	Titres par classements
	22 mai 2015	Championnat de Sarthe individuel 
	10 juin 2015	Circuit 4ème tour 



Championnat par équipe



1ère Phase	N°	2ème Phase
21 septembre 2014 Journée 1	1-8	18 janvier 2015 Journée 1
	2-7	
	3-6	
	4-5	
5 octobre 2014 Journée 2	7-1	01 février 2015 Journée 2
	6-2	
	5-3	
	8-4	
19 octobre 2014 Journée 3	1-6	22 février 2015 Journée 3
	2-5	
	3-4	
	8-7	
09 novembre 2014 Journée 4	5-1	08 mars 2015 Journée 4
	4-2	
	3-8	
	6-7	
23 novembre 2014 Journée 5	1-4	15 mars 2015 Journée 5
	2-3	
	7-5	
	8-6	
07 décembre 2014 Journée 6	3-1	29 mars 2015 Journée 6
	5-6	
	4-7	
	2-8	
14 décembre 2014 Journée 7	1-2	12 avril 2015 Journée 7
	6-4	
	7-3	
	8-5	

Exemple

- (1 - 8) 1^{ère} PHASE : 1 rencontre 8 – 2^{ème} PHASE : 8 rencontre 1

Septembre 2014



Sept 14	VAC	ÉQUIPES			INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit Féd	Autres	Technique	Formation	
Lun 01-sept-14									Réunion Comité Directeur
Mar 02-sept-14									
Mer 03-sept-14									
Jeu 04-sept-14									
Ven 05-sept-14									
Sam 06-sept-14									
Dim 07-sept-14									
Lun 08-sept-14									
Mar 09-sept-14									
Mer 10-sept-14									
Jeu 11-sept-14									Réunion de Reprise Clubs - Réunion Com Rég Arbitrage
Ven 12-sept-14									
Sam 13-sept-14									
Dim 14-sept-14									
Lun 15-sept-14									
Mar 16-sept-14									
Mer 17-sept-14									
Jeu 18-sept-14									
Ven 19-sept-14									Réunion Commission Régionale Chrenum Fédéral
Sam 20-sept-14									
Dim 21-sept-14									Colloque Formateur (fin à 15h30)
Lun 22-sept-14									
Mar 23-sept-14									Réunion Commission Femme
Mer 24-sept-14									
Jeu 25-sept-14									
Ven 26-sept-14									
Sam 27-sept-14									
Dim 28-sept-14									
Lun 29-sept-14									
Mar 30-sept-14									



Octobre 2014

Oct 14	VAC	EQUIPES			INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit Fed	Autres	Technique	Formation	
Mer 01-oct-14									
Jeu 02-oct-14									
Ven 03-oct-14									
Sam 04-oct-14									
Dim 05-oct-14			J2 Rg Dept						Reunion Bureau Directeur
Lun 06-oct-14									
Mar 07-oct-14									
Mer 08-oct-14									
Jeu 09-oct-14				V2					Reunion IREF
Ven 10-oct-14									
Sam 11-oct-14									
Dim 12-oct-14									
Lun 13-oct-14									
Mar 14-oct-14									
Mer 15-oct-14									
Jeu 16-oct-14									
Ven 17-oct-14									
Sam 18-oct-14			J3 Nat						
Dim 19-oct-14			J3 Rg Dept	Femme 1					Limite Inscriptions Championnat Jeunes
Lun 20-oct-14									
Mar 21-oct-14									
Mer 22-oct-14									
Jeu 23-oct-14									
Ven 24-oct-14				Corpos 1					
Sam 25-oct-14									
Dim 26-oct-14									
Lun 27-oct-14									
Mar 28-oct-14									
Mer 29-oct-14									
Jeu 30-oct-14				V3					
Ven 31-oct-14									



Novembre 2014

Nov 14	VAC	ÉQUIPES			INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Chif Féd	Autres	Technique	Formation	
Sam 01-nov-14	La Toussaint								
Dim 02-nov-14						Ind Corps			Réunion Comité Directeur
Lun 03-nov-14									
Mar 04-nov-14									
Mer 05-nov-14									
Jeu 06-nov-14									
Ven 07-nov-14									
Sam 08-nov-14		J4 Nat	J1				Gpe Elite		
Dim 09-nov-14		J4 Rég Dept							
Lun 10-nov-14									Limite Inscription CF T2
Mar 11-nov-14	Amnistie								
Mer 12-nov-14									
Jeu 13-nov-14									
Ven 14-nov-14									
Sam 15-nov-14									
Dim 16-nov-14									
Lun 17-nov-14									
Mar 18-nov-14									
Mer 19-nov-14									
Jeu 20-nov-14									
Ven 21-nov-14									
Sam 22-nov-14		J5 Nat	J2						
Dim 23-nov-14		J5 Rég Dept							
Lun 24-nov-14									
Mar 25-nov-14									
Mer 26-nov-14									
Jeu 27-nov-14									
Ven 28-nov-14									
Sam 29-nov-14									
Dim 30-nov-14									



Décembre 2014

Déc 14	VAC	ÉQUIPES			INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit.Féd.	Autres	Technique	Formation	
Lun 01-déc-14									Réunion Bureau Directeur - Limite Inscriptions Petits As
Mar 02-déc-14									
Mer 03-déc-14									
Jeu 04-déc-14				V6					
Ven 05-déc-14									
Sam 06-déc-14			J6 Nat			Petits As		Prépa AN	
Dim 07-déc-14			J6 Rg Dept						Réunion Commission Femmeine
Lun 08-déc-14									
Mar 09-déc-14									
Mer 10-déc-14									
Jeu 11-déc-14									
Ven 12-déc-14									Animateur Dep (1 module)
Sam 13-déc-14			J7 Nat		Féminine 3		Gpe Elite	Animateur Dep (2 modules)	Rattrapage chipt régional et départemental J1 à J6
Dim 14-déc-14			J7 Rg Dept						
Lun 15-déc-14									
Mar 16-déc-14									
Mer 17-déc-14									
Jeu 18-déc-14					V7				
Ven 19-déc-14									
Sam 20-déc-14							Gpe Elite		Barrage Pré Nat et rattrapage chipt régional J7 et chipt départemental J7
Dim 21-déc-14									
Lun 22-déc-14							Stage pour tous		
Mar 23-déc-14									
Mer 24-déc-14									
Jeu 25-déc-14				Noël					
Ven 26-déc-14									
Sam 27-déc-14									
Dim 28-déc-14								JA2	
Lun 29-déc-14									
Mar 30-déc-14									
Mer 31-déc-14									



Février 2015

Févr 15	VAC	ÉQUIPES		INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit Féd	Autres	Technique	
Dim 01-févr-15		J2 Rg Dept Ph2						
Lan 02-févr-15								Réunion Bureau Directeur
Mar 03-févr-15								
Mer 04-févr-15								
Jeu 05-févr-15				V3 Ph2				
Ven 06-févr-15								Date Limite Inscription Challenge BM et CJ
Sam 07-févr-15								
Dim 08-févr-15								
Lan 09-févr-15								
Mar 10-févr-15								
Mer 11-févr-15								
Jeu 12-févr-15								
Ven 13-févr-15								
Sam 14-févr-15		J3 Nat Ph2						
Dim 15-févr-15								
Lan 16-févr-15								
Mar 17-févr-15								
Mer 18-févr-15								Stage Elite
Jeu 19-févr-15								
Ven 20-févr-15								
Sam 21-févr-15								
Dim 22-févr-15		J3 Rg Dept Ph2						
Lan 23-févr-15								
Mar 24-févr-15								
Mer 25-févr-15								
Jeu 26-févr-15				Conpos 4				
Ven 27-févr-15								
Sam 28-févr-15			Challenge BM	Févr 12 Ph 2				JAJ2
								Chpt de France Seniors

Mars 2015



Mars 15	VAC	Seniors	EQUIPES	Autres	INDIVIDUELS	Autres	STAGES	STAGES	DIVERS
			Jeunes		Crit.Féd		Technique	Formation	
Dim 01-mars-15			Challenge C/J					JA2	Capt de France Seniors - Individuels Rég Copos (85) Réunion Comité Directeur
Lun 02-mars-15									
Mar 03-mars-15									
Mer 04-mars-15									
Jeu 05-mars-15				V4 Ph.2					
Ven 06-mars-15									
Sam 07-mars-15						Circuit 3	Geé Elite		
Dim 08-mars-15									
Lun 09-mars-15									
Mar 10-mars-15									
Mer 11-mars-15									
Jeu 12-mars-15									
Ven 13-mars-15									
Sam 14-mars-15									
Dim 15-mars-15									
Lun 16-mars-15									
Mar 17-mars-15									
Mer 18-mars-15									
Jeu 19-mars-15									
Ven 20-mars-15									
Sam 21-mars-15									
Dim 22-mars-15									
Lun 23-mars-15									
Mar 24-mars-15									
Mer 25-mars-15									
Jeu 26-mars-15									
Ven 27-mars-15									
Sam 28-mars-15									
Dim 29-mars-15									
Lun 30-mars-15									
Mar 31-mars-15									

Avril 2015



AVR 15	VAC	ÉQUIPES		INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Chif Féd	Autres	Technique	
Mer 01-avr-15								
Jeu 02-avr-15								
Ven 03-avr-15				Corpos 6				
Sam 04-avr-15				Journée Finale				
Dim 05-avr-15								Chpt de France Vétérans du 04 au 06/04 (Le Cressoi) Top Interrégionaux Dectection prévu par Fede
Lun 06-avr-15								
Mar 07-avr-15								
Mer 08-avr-15								
Jeu 09-avr-15								
Ven 10-avr-15				V6 Ph 2				
Sam 11-avr-15								
Dim 12-avr-15								Rattrapage chpt régional et départemental J1 à J6 Ph2
Lun 13-avr-15								
Mar 14-avr-15								
Mer 15-avr-15								
Jeu 16-avr-15								
Ven 17-avr-15								
Sam 18-avr-15								
Dim 19-avr-15								Rattrapage chpt régional et départemental J7 Ph2
Lun 20-avr-15								
Mar 21-avr-15								
Mer 22-avr-15								Chpt de France des Régions du 21 au 24 à Agen (41)
Jeu 23-avr-15								
Ven 24-avr-15								
Sam 25-avr-15								
Dim 26-avr-15								FINALES par Classements OPEN Benjaminis (44)
Lun 27-avr-15								
Mar 28-avr-15								
Mer 29-avr-15								
Jeu 30-avr-15				V7 Ph 2				

Mai 2015



Mai 15	VAC	ÉQUIPES			INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit.Féd	Autres	Technique	Formation	
Ven 01-mai-15	Fête du Travail								
Sam 02-mai-15							Gpe Elite		Cup de France Copos les 02 et 03 à Thouars (79)
Dim 03-mai-15									Reunion Comité Directeur
Lun 04-mai-15									
Mar 05-mai-15									
Mer 06-mai-15									
Jeu 07-mai-15									
Ven 08-mai-15	Amnistie								
Sam 09-mai-15									Titres par équipes Nationales (Pont à Mousson) Titres par équipes Régionales (53)
Dim 10-mai-15		Titres par Équipes					Gpe Elite		
Lun 11-mai-15									
Mar 12-mai-15									
Mer 13-mai-15									
Jeu 14-mai-15	Ascension								Championnat de France Benjamin et Cadets du 14 au 16 ou du 15 au 17 (selon organisateur) Dijon
Ven 15-mai-15									
Sam 16-mai-15									Coupe Nationale Vétérans (72)
Dim 17-mai-15									Titres par équipes Vétérans (72)
Lun 18-mai-15									
Mar 19-mai-15									
Mer 20-mai-15									
Jeu 21-mai-15									
Ven 22-mai-15									
Sam 23-mai-15							Gpe Elite		Interclubs Régionaux (83)
Dim 24-mai-15									Finale Régionale par Classements (72) les 23 et 24 Compès FTJ du 23 au 25
Lun 25-mai-15	Pentecôte								
Mar 26-mai-15									
Mer 27-mai-15									Soirée des Médailles
Jeu 28-mai-15									
Ven 29-mai-15									Cup de France Minimes et Juniors du 29 au 31 à Poitiers
Sam 30-mai-15									Coupe Nat Vétérans les 30 et 31 à Wissembourg (67)
Dim 31-mai-15									



Jun 2015

Jun 15	VAC	EQUIPES		INDIVIDUELS		STAGES		DIVERS
		Seniors	Jeunes	Autres	Crit Fed	Autres	Technique	
Lun 01-jun-15								
Mar 02-jun-15								Réunion Commission Sportive Régionale
Mer 03-jun-15								Assemblée Générale du Comité
Jeu 04-jun-15								Coupe Nationale Bernard Jeu les 06 et 07 (Bouges) - Ping Tour option 1
Ven 05-jun-15								
Sam 06-jun-15			17					Gpe Elite
Dim 07-jun-15								
Lun 08-jun-15								
Mar 09-jun-15								
Mer 10-jun-15								
Jeu 11-jun-15								
Ven 12-jun-15								
Sam 13-jun-15								
Dim 14-jun-15								Ping Tour le 13/06 option 2 - Grand Prix des Pays de la Loire(53)
Lun 15-jun-15								Réunion Comité Directeur
Mar 16-jun-15								
Mer 17-jun-15								Réunion Commission Régionale Arbitrage
Jeu 18-jun-15								
Ven 19-jun-15								AG Ligue (72) 2eme choix
Sam 20-jun-15								
Dim 21-jun-15								
Lun 22-jun-15								
Mar 23-jun-15								
Mer 24-jun-15								
Jeu 25-jun-15								
Ven 26-jun-15								
Sam 27-jun-15								Finales Fédérales par Classements les 27 et 28 (St Médard Dordon à Mangin) - A G Ligue (72) 1er choix
Dim 28-jun-15								
Lun 29-jun-15								
Mar 30-jun-15								

Les règlements

Tous les règlements sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du comité départemental

www.pingsarthe.org



Les Petits As

Article 1 : Les Petits As départementaux sont une épreuve de détection départementale et concerne les catégories Poussins et Benjamins 1^{er} année en garçons et filles.

Article 2 : Les benjamins 1 et les poussins devront être licenciés traditionnels FFTT en Sarthe. Ils participeront à un tournoi sur une ½ journée avec l'objectif de faire jouer un maximum de parties.

Article 3 : Le tournoi sera placé sous la responsabilité d'un juge arbitre, les victoires et défaites seront comptabilisées pour le classement du joueur (coefficient 0.5)

Article 4 : Deux tableaux sont prévus : Poussins et benjamins 1. Mixité dans les deux tableaux. Les joueurs seront placés en poule de 4 puis tableau où toutes les places seront jouées (en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité de la salle). Les parties se joueront en 2 manches gagnantes.

Article 5 : Les poussins d'année n-1 et après devront être licenciés promo ou tradi FFTT en Sarthe, ils participeront à différents jeux sous forme d'ateliers pendant une ½ journée. Ils seront amenés à pratiquer sur des tables évolutives.

Article 6 : Chaque participant sera récompensé (posters, cartes postales,...) et un goûter viendra clôturer la ½ journée.

Article 7 : La participation est gratuite pour tous les joueurs.

Tous les règlements sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du comité départemental
www.pingsarthe.org



Article 1 : Le championnat comprend 6 catégories :

Garçons	Filles
Juniors	Minimes - Benjamins
Cadets	
Minimes	
Benjamins	
Poussins	

Article 2 : Le déroulement du championnat

Article 2-1 : Il se déroule par équipe de 3 pour les garçons (excepté pour les poussins) et de 2 pour les filles.

Article 2-2 : A chaque journée de championnat un 4^{ème} joueur (ou un 3^{ème} pour les filles) peut participer au double.

Article 3 : Condition de participation

Article 3-1 : Un joueur ou une joueuse peut jouer dans les catégories supérieures . Néanmoins il est recommandé de faire jouer chaque joueur ou joueuse dans sa catégorie d'âge ou de sexe (les filles en féminines).

Article 3-2 : Une équipe doit comporter au minimum 1 garçon.

Article 4 : Le calendrier

Article 4-1 : Les dates de championnat se trouvent dans le calendrier départemental.

Article 4-2 : Chaque épreuve se dispute sur 8 journées au maximum (moins pour les catégories à effectif plus réduit).

Article 5 : Le fonctionnement du championnat

Article 5-1 : Les équipes notamment en Juniors Garçons, Cadets et Minimes seront réparties en D1, D2 et D3 en tenant compte du classement de chaque joueur et des résultats aux différentes compétitions (critérium fédéral...).

Article 5-2 : Poule unique en D1 pour toutes les catégories.

Article 5-3 : Le principe de la pyramide sera instauré pour toutes les catégories.

Article 5-4 : Le championnat se déroule en rencontres Aller simple.

Article 5-5 : Le championnat poussins **se déroulera** à partir de janvier, sur **3 ou 4 journées** par équipe de 2 joueurs (4 simples), regroupement sur un ou plusieurs centres en fonction du nombre d'équipes engagées. 3 rencontres dans l'après-midi.

Article 6 : Les rencontres

Article 6-1 : Les rencontres débutent à 14H15 dans la salle de l'équipe recevant sur 1 ou 2 tables.

Article 6-2 : Les rencontres se feront toutes en 10 parties (9 simples et 1 double).

Article 7 : La présence d'un responsable adulte du club recevant est obligatoire dans la salle pour des raisons évidentes de sécurité.

Article 8 : La transmission des résultats

Article 8-1 : Les résultats doivent être rentrés sur le site internet avant le lundi midi qui suit les rencontres.

Article 8-2 : Les feuilles de rencontres sont en 3 exemplaires : 1 exemplaire pour chacun des clubs, le premier exemplaire étant à retourner pour le mardi midi suivant la rencontre au comité.

Article 8-3 : Les feuilles de rencontres sont téléchargeables sur le site du CD72.

Ceux qui souhaitent encore utiliser les feuilles papiers pour les 2 premières journées devront le signaler au comité.

Article 9 : Les récompenses

Article 9-1 : Les 3 premiers de D1 seront récompensés à l'issue des 7 journées de championnat et le 1^{er} de D1 est déclaré champion.

Article 9-2 : Les récompenses seront remises lors de l'assemblée générale du comité lors du pointage des clubs.

Article 10 : Les forfaits

Article 10-1 : PREVENIR est OBLIGATOIRE le plus tôt possible

Article 10-1-1 : en cas de forfait général : au 02/52/19/21/17 (Comité Départemental)

Article 10-1-2 : en cas de forfait pour une journée : le responsable du club adverse.

Pour les 1^{er} et 2^{ème} forfaits : Sanction Sportive, 3^{ème} forfait : Forfait général

Article 10-2 : Toute rencontre peut être avancée (feuille modèle disponible au CD 72) et non reculée : elle doit être jouée à la date prévue au calendrier.

Article 11 : Il n'y aura pas de brûlage

L'addition des points classement des 3 joueurs de l'équipe 1 devra être supérieure aux équipes 2, et pour toutes les équipes suivantes, et ce pour chaque journée. **Les points retenus seront ceux de la 1ère phase.**

Article 12 : Toute entente entre plusieurs clubs ne pourra être considérée comme une équipe jeune pour les clubs ayant obligation de disposer d'une telle équipe (cf. règlement championnat seniors par équipes).

Article 13 : Les droits d'inscriptions figurent dans le dossier administratif.

56 **Article 14 :** Sanction

Feuille de rencontre non parvenue au CD le mardi suivant la journée jeune : 5€

Top Seniors

Article 1 : Conditions de participation

Le top seniors est une épreuve sur sélection. Critères de sélection :

- 1°) Le Classement F.F.T.T. (prise en compte des points licence du début de saison : 1^{er} juillet)
- 2°) A nombre de points égal, le ou la, plus jeune est prioritaire.

Article 2 : Déroulement

Article 2-1 : Traditionnellement en début de saison, en septembre, sur 1 journée

Article 2-2 : Epreuve comportant 2 tableaux.

- 1 tableau Senior Messieurs ouverts aux 24 meilleurs joueurs ou joueuses de la Sarthe (sélection aux points notés sur la licence), qu'ils soient Seniors ou Vétérans Juniors, Cadets ou Minimes

4 Poules de 6 joueurs : A l'issue des poules :

Les 1^{ers} de poule rencontrent les 2^{es} de poule en ¼ F puis classement intégral de 1 à 8

Les 3^{es} de poule rencontrent les 4^{es} de poule pour un classement intégral de 9 à 16

Les 5^{es} de poule rencontrent les 6^{es} de poule pour un classement intégral de 17 à 24

- 1 Tableau juniors ouverts aux 12 meilleurs joueurs ou joueuses de la Sarthe (sélection aux points notés sur la licence), qu'ils soient Juniors. Cadets ou Minimes.

- 2 poules de 6

Les 1^{ers} de poule rencontrent les 2^{es} de poule en 1/2F puis classement intégral de 1 à 4

Les 3^{es} de poule rencontrent les 4^{es} de poule pour un classement intégral de 5 à 8

Les 5^{es} de poule rencontrent les 6^{es} de poule pour un classement intégral de 9 à 12

Le vainqueur du tableau junior sera intégré dans le tableau supérieur la saison suivante sauf s'il change naturellement de catégorie.

Article 2-3 : Les parties se font au meilleur des 5 manches. (12 tables nécessaires)

Article 3 : Cette épreuve est prioritaire vis à vis d'un tournoi, tout joueur ou toute joueuse sélectionné ne peut donc participer à un tournoi ce même week-end, sous peine de voir ses résultats annulés et de ne pas être sélectionné au TOP, la saison prochaine.

Article 4 : Sanctions

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 1 : Conditions de participation

Epreuve sur sélection. Critères de sélection : le classement F.F.T.T. (prise en compte des points licence du début de saison : 1^{er} juillet)

Article 2 : Déroulement

Article 2-1 : L'épreuve se déroule sur 1 journée en début de saison (voir calendrier).

Article 2-2 : Epreuve comportant 6 tableaux :

TOP 8 Cadets	TOP 8 Minimes Garçons
TOP 8 Benjamins	TOP'8 Poussins - Poussines
TOP 8 Cadettes - Juniors Filles	TOP 8 Minimes Filles + Benjamins

Si le nombre de joueurs dans un tableau est insuffisant, le Comité se réserve le droit d'annuler ce tableau ou de le remplacer par une autre catégorie.

Le vainqueur de son tableau sera intégré dans le tableau supérieur la saison suivante sauf s'il change naturellement de catégorie.

Le responsable Commission Jeunes, le C.T.D et les responsables du TOP se réservent le droit d'intégrer un jeune dans un tableau d'une catégorie supérieure.

Possibilité de Wild-cards attribuées par le CTD et le président de la commission jeunes.

Article 2-3 : Les parties se font au meilleur des 5 manches (12 tables nécessaires).

Article 3 : Sanctions

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Challenge Jeunes

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Cette épreuve est ouverte aux équipes de 2 joueurs licenciés traditionnels d'un même club dans 6 catégories : **Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Benjamines/Minimes Filles, Cadettes/Juniors** (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours).

Article 1-2 : La mixité est autorisée.

Article 1-3 : Possibilité de surclassement.

Article 2 : Déroulement de la compétition

Article 2-1 : Le Challenge se déroulera sur deux jours : une journée pour minimes et benjamins et une journée pour les cadets et juniors.

Article 2-2 : Chaque rencontre comprend 5 parties, formule coupe Davis, dans l'ordre : A/Y, B/X, Double, A/X, B/Y.

Article 2-3 : Possibilité d'intégrer un 3^{ème} joueur ou joueuse.

Article 3 : Aucune connexion à l'échelon régional. En aucun cas cette épreuve ne peut se substituer pour les clubs régionaux et Pré régionale à leur obligation (règlement fédéral) de participer au championnat jeunes.

Article 4 : Forfaits

Le jour de la compétition, les équipes ayant un retard supérieur à 15 minutes (par rapport à l'heure de début de la compétition) ou incomplètes seront déclarées forfaits. Ce délai est porté à 30 minutes pour une équipe qui a avisé de son retard. L'amende pour forfait sera appliquée.

Article 5 : **Le nombre d'équipes sera limité à 16 par tableau, l'addition des points classement des joueurs de chaque équipe (au 1er janvier) permettra de déterminer les équipes participantes. Ne seront autorisés que 2 équipes pour un club si le nombre d'équipes est > 16. Les 4 premiers têtes de séries seront placées directement en 1/4 de finale.**

Article 6 : Des récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes de chaque catégorie lors de la finale départementale.

Article 6 : Dates du challenge (Voir calendrier)

Article 7 : Sanctions

Article 1 : Le circuit Décathlon est ouvert à tous les poussin(e)s et uniquement aux benjamin(e)s lors de leur 1^{re} année de licence (Tradi ou Promo) ou licencié après le 2^{ème} tour de la saison précédente.

Article 2 : Le circuit se déroule sur 4 journées : (Voir calendrier)

Article 3 :

Article 3-1 : Le circuit Décathlon est composé de 5 tableaux:

Mixtes	Garçons	Filles
Poussin(e)s	Benjamins 1	Poussines, Benjamines
Poussin(e)s année n-1 et après	Benjamins 2	

Article 3-2 : Les poussines ont le choix de jouer soit avec les poussins soit avec les féminines. (Les inscrire dans le tableau correspondant en le précisant).

Article 4 : Les joueurs sont regroupés par poules de 3 ou 4 suivant le nombre d'inscriptions. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. Les autres vont dans le tableau consolante.

Article 5 : Les inscriptions

Article 5-1 : Les inscriptions devront parvenir au comité départemental au plus tard le mercredi avant l'épreuve. Le prix de l'inscription est mentionné dans le mémento et facturé au club.

Article 5-2: Aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 6 : Tout joueur engagé et absent le jour de la compétition se verra facturer sa participation, sauf s'il est excusé avant le jeudi soir précédant l'épreuve.

Article 7 : Chaque participant sera récompensé.

Article 8 : Le circuit Décathlon est une épreuve de détection, les joueurs du groupe détection Sarthe seront invités sur une compétition en parallèle **qui se déroulera le samedi matin**. Les vainqueurs de chaque tableau sur les 4 premiers tours intégreront automatiquement la compétition avec le groupe Sarthe.



Championnat Féminin

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Le championnat féminin est réservé aux licenciées traditionnelles de la catégorie Minimes à Vétérans.

Article 1-2 : Les équipes sont composées de 3 joueuses et formées sans notion de Club.

Article 1-3 : Une équipe peut être formée de 3 joueuses de 3 clubs différents.

Article 1-3-1 : Les noms des joueuses sont fournis au moment de l'inscription.

Article 1-3-2 : Il est possible de rajouter une 4^{ème} joueuse en cours de saison mais cette joueuse ne doit pas avoir un total de points classement supérieur à la moyenne des points classements des joueuses de l'équipe inscrite.

Article 1-3-3 : Une seule joueuse par équipe par journée évoluant en Régional ou National pourra participer au Championnat départemental.

Article 2 : Déroulement du championnat

Article 2-1 : Le championnat se déroule sur 3 journées par phase soit 6 journées le samedi après-midi (Voir date sur l'annuaire départemental).

Article 2-2 : Toutes les équipes sont réunies dans le même centre.

Article 2-3 : Chaque rencontre se joue sur 10 pts (3 simples et 1 double).

Article 2-4 : Le Championnat se compose de 2 divisions (D1 et D2). La formule peut-être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 2-5 : A la fin de chaque phase, un système de montées et descentes est appliqué entre la D1 et la D2 (à définir en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Article 3 :

Article 3-1 : Il n'y a aucun brûlage avec le Championnat masculin. Une féminine participant à ce Championnat peut continuer de jouer dans une équipe masculine en Championnat Seniors.

Article 3-2 : **Brulage classique entre équipes d'un même club engagées dans le championnat départemental féminin.**

Article 4 : Aucune sanction financière ni sportive ne sera appliquée en cas de refus de montée en Régionale en fin de saison. En cas de refus de montée, la place vacante sera proposée à l'équipe terminant 2^{ème}, ou 3^{ème}.

Article 5 : Pour pouvoir monter en Région en fin de phase ou saison, on applique le règlement fédéral : l'équipe formée de 4 joueuses devra être formée de joueuses de 2 clubs maximum. L'équipe doit être en conformité avec les règlements de la Ligue : Disposer pour chaque équipe engagée en R2 d'un juge arbitre 1^{er} Degré licencié Traditionnel.

Article 6 : Les 2 premières de chaque division sont récompensées sous forme de coupes et bons d'achats.

Article 7 : Forfait :

1^{er} et 2^{ème} forfait : pénalité sportive : perte de la rencontre et 0 pt rencontre

3^{ème} forfait : Forfait général

Article 8 : Sanctions :

Les feuilles de rencontre doivent être parvenues au Comité, au plus tard, le mardi midi qui suit la rencontre.

- Non présentation de la licence : Procédure Spid effectuée : Voir tarif Ligue

Tournois

Extraits des règlements. Quelques points importants : (Règlements complet dans l'annuaire Ligue).

Article 1 : Le club qui désire organiser un tournoi dépose une demande au responsable départemental en précisant la catégorie du tournoi (la 1ère année, le tournoi ne peut être que départemental), en portant si possible plusieurs dates éventuellement avec ordre préférentiel. Le responsable envoie alors un accusé de réception précisant la date retenue.

Article 1-1 : Pour les tournois de septembre et octobre : Demande à effectuer pour le 15 juin.

Le Calendrier est alors établi par la Commission des Tournois fin juin.

Article 1-2 : Pour les autres tournois : Demande à effectuer pour le 15 septembre.

Le Calendrier est alors établi par la Commission des Tournois fin septembre.

Article 1-3 : Il est possible de déposer une demande après la réunion de la Commission départementale, et si aucune manifestation ne vient en concurrence d'un tournoi, il n'y aura aucun problème d'homologation.

Article 2 : Conformément à l'article des Règlements Fédéraux, et après décision de la Ligue, aucun tournoi ne peut-être homologué aux dates retenues au calendrier pour : - les tours du Critérium Fédéral -les journées du Championnat de France par équipes - Top 12 Régional - Challenge Bernard JEU - Finales individuelles Départementales et Régionales - Compétitions Nationales ou Internationales organisées par un club, un Comité ou la Ligue.

Article 3 : Toute association doit avoir un JA2 pour organiser un tournoi Régional et un JA3 est exigé pour les tournois de niveau supérieur.

Article 4 : Deux mois avant la date retenue, les clubs adressent au responsable Départemental le projet du texte du règlement ainsi que la feuille d'engagement de l'épreuve en :

- 2 exemplaires pour les tournois départementaux
- 3 exemplaires pour les tournois Régionaux
- 1 exemplaire retourne au Club avec le numéro d'homologation.

Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges-arbitres désignés 8 jours après le tournoi, le club adresse :

- Les résultats complets des tableaux et poules au Comité de la Sarthe pour enregistrement des parties.
- Le rapport du JA et des articles de presse éventuels au responsable des tournois.

Article 5 : Un joueur avec une licence Promo est autorisé à jouer mais bien lui préciser que sa licence sera automatiquement basculée en Tradi lors de la saisie des résultats dans le logiciel fédéral.

Article 6 : Tous les tournois doivent être homologués. - Amende de 60€.

Si vous désirez faire appel à un JA, voici la liste des Juges arbitres autorisés à officier lors des tournois.

Sans disponibilités de ces JA, il pourra être fait appel à des JA2.

Liste des JA autorisés

JAN	Michel VIGNERON	06.07.25.24.25	vigneron.michel@orange.fr
JA3	Benoit BODEREAU	06.83.50.61.46	Benoitbodereau21@orange.fr
JA2	Franck GILARDOT	06.32.37.87.73	Gilardot.franck@gmail.com
JA2	Sébastien MORINEAU	02.43.27.46.91	morineaus@orange.fr

Championnat Corporatif équipes

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Pourront participer à cette compétition tous les salariés d'une entreprise qui devra être affiliée à la FFTT, ainsi que les salariés ne possédant pas d'association affiliée à la FFTT qui devront s'inscrire dans « l'association Corpo 72 Tennis de Table ». Les ayants droits conjoints, concubins, pacsés, retraités, descendants non salariés de moins de 25 ans au 1er juillet de la saison en cours) pourront participer également à ce championnat en justifiant de l'emploi du parent sous le nom duquel il joue.

Article 1-2 : Chaque **équipe** de l'entreprise de l'association Corpo 72 T.T peut avoir **deux joueurs extérieurs** à celle-ci (ainsi que les associations purement Corpo).

Article 1-2-1 : Ces personnes doivent faire partie du monde du travail, être demandeur d'emploi ou être retraitée. **La participation est limitée à un joueur par équipe à chaque rencontre.**

-Exceptionnellement, si le joueur représentant l'entreprise est absent pour une blessure très sérieuse ou longue maladie, les 2 extérieurs seront autorisés à jouer ensemble. Le joueur devra fournir un certificat médical. La Commission litige donnera ou non son accord.

-Pour un problème grave en cours de saison, il sera autorisé de rajouter un joueur en cours de saison en respectant l'article du règlement :

Article 1-2-3

Article 1-2-2 : L'entreprise l'employant ne doit pas posséder elle-même une association corporative.

Article 1-2-3 : Pour sa première qualification dans cette association, en tant qu'extérieur, cette personne doit avoir un nombre de points inférieur à 1500.

Article 1-3 : Tous ces joueurs ou joueuses devront posséder une licence (licence traditionnelle pour les divisions départementales et licence promotionnelle obligatoire pour les loisirs) ainsi qu'un certificat médical délivrées par le comité départemental de tennis de table de la Sarthe.

Article 2 : Déroulement du championnat

Article 2-1 : Le championnat corporatif Sarthe par équipe se déroulera selon la formule Coupe Davis soit 4 simples et 1 double par rencontre.

Article 2-2 : Les équipes seront composées de 2 joueurs ou joueuses pour les simples, le double pourra être composé de 2 autres joueurs ou joueuses différents.

Article 2-3 : Les championnats par équipes se dérouleront par poule **de 6 équipes.** La formation des poules se fera par le classement des joueurs, suite aux renseignements fournis par les correspondants d'entreprises.

-Les journées 1 à 5 se joueront les jeudi soir à 20h00 aux dates notées dans le calendrier.

-Une 6ème journée finale se jouera un vendredi soir dans un seul centre. Cette journée permettra de jouer les Titres dans chaque division et de faire les rencontres de classement. Toutes les équipes de toutes les divisions se retrouveront lors de cette journée finale.

-Une seule rencontre sera jouée par journée.

-Chaque poule se déroulera dans un centre (3 rencontres soit 6 tables) ou deux poules dans un centre de 12 tables.

Rejoignez-nous sur Facebook



Championnat Corporatif équipes

Article 3 : Report des rencontres

Article 3-1 : Les rencontres ont lieu à la date prévue au calendrier et ne peuvent en aucun cas être reportées.

Article 3-2 : Pour un motif grave, la Commission Corpo peut, à titre exceptionnel, peut autoriser le report d'une rencontre : (Décès, maladie d'un des 2 joueurs de l'équipe etc...). Un justificatif devra être présenté au CD rapidement. Il convient alors d'en aviser la commission qui définira une date butoir. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date. (Sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à la date définie).

Article 4 : Forfait :

1^{er} et 2^{ème} forfait : pénalité sportive : perte de la rencontre et 0 pt rencontre
3^{ème} forfait : Forfait général

Article 5 : Classement

Article 5-1 : A la fin de ces journées, un classement sera effectué.

Article 5-1-1 : Le champion de la D1, le 2^{ème} voire le 3^{ème} participeront aux régionaux selon la décision de la ligue de tennis de table des Pays de Loire.

Article 5-1-2 : Les 2 dernières équipes de D1 descendront en D2.

Article 5-1-3 : Les 2 premières équipes de D2 monteront en D1.

Article 5-1-4 : Pour les autres divisions les montées et descentes s'effectueront en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 5-2 : Chaque nouvelle équipe pourra démarrer en fonction des points des joueurs au maximum en D2 et par conséquence celle-ci devra fournir le nom des joueurs

Article 6 : La commission Corpo étudiera tous les cas litigieux.

Article 7 : Règlements complets dans les règlements Fédéraux : Chapitre IV Qualifications Corporatives.

Article 8 : Forfait

1^{er} et 2^{ème} forfait : pénalité sportive : perte de la rencontre et 0 pt rencontre
3^{ème} forfait : forfait général

Coupe Nationale Corporative

Article 1 : La coupe nationale se déroule par équipe de trois joueurs ou joueuses.

Article 2 : Les rencontres sont effectuées le samedi, plusieurs rencontres par tour, les dates seront indiquées au calendrier national.

Individuel Corporatif

Article 1 : Conditions de participation

Les titres départementaux sont réservés aux joueurs et joueuses possédant une licence traditionnelle et sont qualificatifs pour la phase régionale, puis nationale.

Article 2 : Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux maximum. Les tableaux sont les suivants :

- 1- Tableau toutes catégories messieurs. **(Après-midi)**
- 2- Tableau Classés 5 à 12 messieurs et dames
- 3- Tableau Toutes catégories dames.
- 4- Tableau Vétérans messieurs A moins de 60 ans. **(Le matin)**
- 5- Tableau Vétérans messieurs B plus de 60 ans. **(Le matin)**
- 6- Tableau Vétérans dames.
- 7- Tableau Loisirs

Vétérans dames et toutes catégories dames. Si peu d'engagées, il sera fait une seule poule.

Article 3 : Déroulement

Article 3-1 : Les tableaux se déroulent par poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits

Article 3-2 : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés dans un tableau à élimination directe. Classement intégral de 1 à 8 (si possibilité d'organisation) dans chaque tableau.

Article 3-3 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 3-4 : Le joueur ou joueuse participant ce même jour à une épreuve régionale ou nationale, sera qualifié d'office pour les Individuels Régionaux, sous réserve de l'acquittement du droit d'engagement à l'épreuve départementale.

Article 3-5 : Si des parties de classement ne sont pas jouées, le classement des joueurs sera fait par rapport aux points classement des joueurs.

Article 4 : Récompenses :

Article 4-1 : Les 3 premiers de chaque tableau individuel messieurs et dames.

Article 4-2 Fleurs pour les dames.

Article 5 : Sanctions

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions

Article 6 : La feuille d'engagement est téléchargeable sur le site internet.

Championnat Vétérans équipes

Article 1 : Dates de rencontre

Article 1-1 : Les rencontres ont lieu le jeudi soir à partir de 20 h 30 et doivent se jouer à la date prévue au calendrier (voir calendrier départemental). Conformément aux règlements, une rencontre peut être avancée suite à accord des 2 équipes et avis écrit ou mail au Comité, 2 jours à l'avance.

Article 1-2 : Pour un motif grave, la Commission Vétérans, à titre exceptionnel, peut autoriser le report d'une rencontre : (Décès, maladie d'un des 2 joueurs de l'équipe etc...). Un justificatif devra être présenté au CD rapidement. Il convient alors d'en aviser la commission qui définira une date butoir. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date. (Sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à la date définie).

Article 1-3 : Les rencontres annulées pour le compte d'une journée en raison des conditions météorologiques se dérouleront aux dates de rattrapage prévues au calendrier à la même heure. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date (sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à la date définie).

Article 2 : Organisation

Article 2-1 : Le championnat est organisé en division et en poules :

- D1 : 1 poule de 8 équipes
- D2 : 2 poules 8 équipes
- D3 : x poules 8 équipes (maximum 4 poules)

Article 2-2 : Les rencontres se déroulent selon la formule « Coupe Davis » :

- 2 simples : A-X & B-Y
- 1 double auquel peuvent s'intégrer 1 ou 2 joueurs ne participant pas aux simples,
- 2 simples : A-Y & B-X.

Article 2-3 : Les parties se déroulent dans l'ordre de la feuille de rencontre et se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 2-4 : Les résultats doivent être rentrés sur le site de la FFTT avant le Lundi midi qui suit les rencontres.

Article 2-5 : Les feuilles de rencontre doivent être parvenues au Comité, au plus tard, le mardi midi qui suit la rencontre.

Article 3 : Montées/descentes

Article 3-1 : A l'issue de la première phase : Interconnexion D1 - D2 - D3

Article 3-2 : Montées

-D2 : Le 1er de chaque poule monte en D1

-D3 : Le 1er de chaque poule monte en D2 (Les 2 premiers si 1 poule de D3)

Article 3-3 : Descentes en fonction du nombre de montées de D3

Article 3-4 : 2^{ème} phase : Même règlement que ci-dessus (Ajustement en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Article 4 : Attribution des titres

Article 4-1 : Les titres se disputent à l'issue de la 2^{ème} phase de la saison en cours.

Article 4-2 : Le premier de D1 de la 2^{ème} phase du Championnat phase retour est déclaré Champion de Sarthe.

Article 4-3 : Les 1ers de poules de D2, de D3 se rencontrent lors de la journée des titres afin de déterminer le Champion Départemental de chacune des divisions VETERANS. La rencontre pour chaque division se déroule chez le meilleur 1^{er}.

Article 5 : Une équipe qui, bien que qualifiée, ne participe pas à la journée des titres, ne peut pas accéder à la division supérieure la saison suivante. Elle est alors remplacée, pour la montée, par l'équipe classée 2^{ème} de la poule concernée.

Individuels Vétérans

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Les titres départementaux sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, possédants une licence traditionnelle. Ils sont qualificatifs pour la phase régionale, puis nationale.

Ils comportent 8 tableaux qualificatifs pour les Régionaux:

- V1 Messieurs et V1 Dames (âgés de 40 à moins de 50 ans)
- V2 Messieurs et V2 Dames (âgés de 50 à moins de 60 ans)
- V3 Messieurs et V3 Dames (âgés de 60 à moins de 70 ans)
- V4 Messieurs et V4 Dames (âgés de plus de 70 ans)

Article 1-2 : En fonction de l'importance du nombre de licenciés vétérans, les comités départementaux peuvent ou non organiser des championnats départementaux, dans les différentes catégories, qualificatifs pour les championnats régionaux. Pour être qualifiés pour les Régionaux, les joueurs doivent être inscrits et s'être acquittés des droits d'engagements.

Article 1-3 : La commission Vétérans se réserve le droit de réunir les tableaux féminins en un ou plusieurs tableaux suivant le nombre d'engagées. Les parties jouées entre les joueuses d'une même catégorie décideront du Titre dans chaque catégorie.

Article 2 : Déroulement et organisation

Article 2-1 : Les Titres Individuels Vétérans départementaux se dérouleront à la date prévue au calendrier.

Article 2-2 : Les tableaux se déroulent par poules de 3 ou 4 selon le nombre d'inscrits.

Article 2-3 : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Article 2-3-1 : Possibilité d'avoir des tableaux consolantes si l'horaire le permet.

Article 2-3-2 : Tableau DOUBLES possible (réservés aux joueurs inscrits dans les tableaux simples) si l'horaire général le permet. (A l'appréciation du Juge arbitre).

Article 2-4 : Classement intégral de 1 à 8 (si possibilité d'organisation) dans chaque tableau.

Article 2-5 : Si des parties de classement ne sont pas jouées, le classement des joueurs sera fait par rapport aux points classement des joueurs.

Article 2-6 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Les joueurs qui, en fonction de leur résultat, sont qualifiés pour l'échelon régional, seront avisés ultérieurement.

Article 4 : Le joueur ou joueuse participant ce même jour à une épreuve régionale ou nationale sera qualifié d'office pour les Championnats régionaux, sous réserve de l'acquittement du droit d'engagement à l'épreuve départementale.

Article 5 : Sanctions

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions

Titres par équipes

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Les Titres se déroulent à l'issue de la 2^{ème} phase de championnat.

Article 1-2 : Participent aux Titres les équipes classées 1^{ère} de leur poule à l'issue de la 2^{ème} phase de championnat.

Article 2 : Qualification des joueurs

Article 2-1 : Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou joueuses qualifiés pour cette équipe. Si une féminine doit participer aux Titres féminins et masculins, elle choisira sa participation lors de ces Titres.

Article 2-2 : Les ¼ finales sont considérés journée n° 20, les ½ finales journée n° 21 et les finales journée n°22.

Article 3 : Déroulement

Article 3-1 : Le tirage au sort est effectué sur place par le Juge arbitre.

Article 3-2 : Le pointage :

Samedi (1/4 Finale)	Dimanche	
	½ Finale	Finale
14h00 pour la D1 et D3	8h30 pour la D2 et la D3	13h45 pour la PR et D1
14h15 pour la D4	8h45 pour la D4 et D5	14h pour D2, D3, D4, D5 et éventuellement les féminines
14h30 pour la D5	09h00 pour la D1	

Article 3-3 : D1 : 3 poules : Une poule de 3 sera composée. La première rencontre se déroulera le samedi. Elle opposera : 1er poule B - 1er poule C. Deuxième rencontre le dimanche matin : 1er poule A - 1er poule C : Troisième rencontre le dimanche après midi : 1er poule A - 1er poule B

Article 3-4 : Les rencontres sont terminées lorsqu'une des deux équipes à un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles. Si égalité, départage aux manches puis aux points.

Article 4 : Récompenses

Article 4-1 : Remise des récompenses le dimanche après midi pour les PR, D1, D2, D3, D4 et D5

Article 4-2 : Les joueurs seront en tenue sportive pour la remise des récompenses.

Article 4-3 : Un trophée sera remis à chaque équipe ainsi qu'une médaille individuelle pour chaque joueur de l'équipe vainqueur.

Article 5 : Sanctions

Article 5-1 : Un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : Non accession en division supérieure.

Article 5-2 : Brûlages, équipes incomplètes: Application du règlement du Championnat par équipes.

Article 1 : Les Championnats de la Sarthe dans chaque catégorie sont réservés aux joueurs et joueuses possédant une licence traditionnelle dans le département de la Sarthe.

Article 2 : Critères de qualification

Article 2-1 : Tableaux et nombre de joueurs

Poussins - Poussines	8 joueurs ou joueuses aux points du dernier classement figurant sur la licence et/ou sélection par l'équipe technique départementale.
Benjamins	16 ou 24 (selon le nombre d'inscrits) meilleurs premiers aux points du dernier classement figurant sur la licence.
Minimes G	32 meilleurs premiers aux points du dernier classement figurant sur la licence.
Cadets	
Seniors M	
Juniors G	24 meilleurs premiers aux points du dernier classement figurant sur la licence.
Benjamins	12 meilleures premières aux points du dernier classement figurant sur la licence.
Minimes F	
Cadettes	
Juniors F	
Seniors D	

Article 2-2 : Un joueur ou joueuse peut s'inscrire dans 2 tableaux. Le tableau obligatoire correspondant à sa catégorie et le tableau immédiatement supérieur à sa catégorie. Le joueur ou joueuse ne sera retenu dans le tableau supérieur que si ses points classement sont supérieurs aux points classements du 16^{ème} sélectionné pour les tableaux de 32 joueurs, 12 pour les tableaux de 24, 8 pour les tableaux de 16 et 6 pour les tableaux féminins à moins que les tableaux ne soient incomplets. Si je joueur est sélectionné dans une autre compétition le jour de son tableau, il a le droit de disputer le tableau supérieur à sa catégorie.

Article 3 : Les droits d'inscription figurent dans le dossier administratif.

Article 4 : La Branche compétition est responsable des titres départementaux par catégories.

Article 5 : 13 titres de Champion de Sarthe sont attribués :

Seniors Vétérans Messieurs	Seniors Vétérans Dames
Juniors Garçons	Juniors Filles
Cadets	Cadettes
Minimes	Minimes Filles
Benjamins	Benjamins
Poussins & Poussines	
Doubles Messieurs *	Doubles Dames*

* Réservés aux qualifiés des tableaux seniors

Article 6 : Déroulement sportif des simples.

Tirage au sort : Les joueurs et joueuses sont répartis par le Juge arbitre d'après leur classement (points) en vigueur dans la saison en cours et par le tirage par assiette pour les tableaux masculins dans des poules de 3 ou 4 participants.

Le Samedi

Poussins	Poussines	Minimes G	Juniors G	Minimes F	Juniors F
Les joueurs sont répartis en 2 poules de 4 participants.		Les joueurs sont répartis en 8 poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes (ou autre selon le nombre d'inscrites).	
Classement de 1 à 8		Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.			
		Classement de 1 à 4			

Le Dimanche

Benjamins	Cadets G	Seniors M	Benjamines	Cadettes	Seniors D
Les joueurs sont répartis en 4 poules de 4 participants ou 8 poules de 3 selon le nombre d'inscrits.	Les joueurs sont répartis en 8 poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes.		
Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.					
Classement de 1 à 4 pour tous les tableaux					

Article 7 : Les poules et les tableaux à élimination directe se disputent au meilleur des 5 manches avec des balles oranges ou blanches selon la décision du JA.

Article 8 : Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles Messieurs et Dames les joueurs ou joueuses qualifiés dans les tableaux seniors.

Article 9 : Récompenses

Les quatre premiers de chaque tableau individuels sont récompensés. En double, les vainqueurs et finalistes sont récompensés. Lors des podiums, la tenue sportive est obligatoire.

Article 10 : Sanctions

Article 10-1 : Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions

Article 10-2 : Tout joueur ne restituant pas son dossard à la fin de l'épreuve se verra facturer un jeu complet (150) au prix en vigueur à la date de la compétition.

Article 11 : La feuille d'engagement est téléchargeable sur le site Internet du Comité.

Critérium Fédéral départemental

Pour les règlements Régionaux et Nationaux, se reporter aux « Règlements Fédéraux » de la F.F.T.T.

Article 1 : Organisation sportive (voir annexes 1 & 2)

Article 2 : Déroulement sportif

Par groupe de 16 suivant avec classement intégral de 1 à 16 (si le nombre d'engagés est inférieur à 16 dans une division, la commission concernée se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve).

Article 3 : Constitution des divisions

Pour le premier tour les divisions sont constituées à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :

- Les montées au dernier tour de la division inférieure (sauf si changement de catégorie)
- Si un joueur n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- Complétées par le classement aux points du critérium fédéral et éventuellement des nouveaux inscrits d'après leur classement (voir annexe 1)
- Poussins D1. Le vainqueur ou les 2 premiers de la division (selon le nombre d'inscrits, voir annexe) intègre la D1 benjamins au tour suivant.
- Un Poussin qui descend de D1 Benjamin réintègre la D1 Poussin

Article 4 : Durée des parties

A l'échelon D1 Seniors Messieurs, les parties du tableau final se disputent au meilleur des 7 manches de 11 points, toutes les autres parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. A tous les autres échelons, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 5 : Montées et Descentes (voir annexe 2)

Article 6 : Forfaits

Forfait excusé : descente dans la division inférieure.

Forfait non excusé : Amende + descente dans la division inférieure + **Perte le la première partie.**

Pas de forfait général même en cas de plusieurs forfaits.

Article 7 : Incriptions

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 4ème tour.

Article 8 : Sanctions.

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve :
 - Amende de 10€ pour les jeunes
 - Amende de 15€ pour les Seniors.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amendes identiques plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 9 : La feuille d'engagements est téléchargeable sur le site Internet du Comité.

Critérium Fédéral départemental

Annexe 1 : Ventilation des nouveaux joueurs dans les divisions au 1^{er} tour *

Messieurs :

Division	SENIORS	JUNIORS	CADETS	MINIMES	BENJAMINS
D1	De 20 à 14	> 11	> à 8	> = 7	> 6
D2	14 à 11	11 à 8	8 & 6	6	5
D3	11 à 8	8 à 6	6 & 5	5	5
D4	8 à 5	5	5	5	5

Possibilité de modification selon le nombre d'inscrits

Dames :

Etude en fonction du nombre d'inscrites dans chaque catégorie.

Annexe 2 : ORGANISATION SPORTIVE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

MESSIEURS	D 1	D 2	D 3, D4 etc...	Dernière division
SENIORS JUNIORS CADETS MINIMES BENJAMINS	1 Groupe de 16 2 montées en Région	2 Groupe de 16 2 montées en D1 par groupe	2 Groupe de 16 3 montées par groupe	Nbre d'engagés : < 16 par groupe 3 montées par groupe
POUSSINS	D1 Nombre d'engagés : <= 10 : 1 montée en D1 BG > 10 : 2 montées en D1 BG			
DAMES	D 1 1 montée en Région			

Messieurs : Au 3^{ème} et 4^{ème} dernier tour, une seule montée en Région pour toutes les catégories Jeunes.

Rejoignez-nous sur Facebook



Finales par Classement

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Seuls les joueurs et joueuses de plus de 13 ans au 1er janvier de la saison en cours peuvent participer à cette épreuve.

Article 1-2 : Ouverts à tous sans limitation de nombre.

Article 1-3 : Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

Article 2 : Déroulement

Article 2-1 : L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, l'échelon régional et l'échelon national.

Article 2-1-1 : L'échelon départemental est donc qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2-1-2 : La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Article 2-2 : L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Article 2-3 : A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Organisation

Article 3-1 : Les tableaux :

DAMES		MESSIEURS	
Tableau F5	Classées 5	Tableau H8	Classés 5, 6, 7 & 8
Tableau F7	Classées 6 & 7	Tableau H10	Classés 9 & 10
Tableau F9	Classées 8 & 9	Tableau H12	Classés 11 & 12
Tableau F12	Classées 10, 11 & 12	Tableau H15	Classés 13, 14 & 15

Article 3-2 : Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois ou quatre joueurs. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final qui se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Article 3-3 : Classement intégral de 1 à 12 dans les tableaux Messieurs et de 1 à 8 dans les tableaux Dames.

Article 4 : Sanctions

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 5 : La feuille d'engagement est téléchargeable sur le site internet.

Les règlements de référence seront ceux de l'édition de la saison en cours. Seules les options du département sont portées sur l'Annuaire départemental de la saison en cours.

Article 1 : Conditions de participation au championnat

Article 1-1 : Pour être autorisé à participer à la Pré-régionale, les Associations doivent :

- Disposer de 12 licenciés au moins, disputant, effectivement, le championnat départemental par équipes (corporatif exclu).
- Disposer de 3 licenciés jeunes, 14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours disputant, effectivement, jusqu'à son terme le championnat jeunes.

Article 1-1-1 : Une féminine pourra participer au championnat de pré – régional masculin. De plus, possibilité à cette féminine de jouer en 2^{ème} phase dans le championnat régional masculin si celle-ci jouait dans une équipe masculine départementale qui accède à la régionale 3, à condition que cette féminine ait joué au moins trois fois au titre de cette équipe.

Article 1-1-2 : Toute entente entre plusieurs clubs pour constituer une équipe jeunes, ne pourra être considérée comme une « équipe jeunes » pour les clubs ayant obligation de disposer d'une telle équipe.
Non participation aux championnats jeunes ~~ou CIG~~ : rétrogradation de l'équipe en division inférieure en fin de saison.

Article 1-2 : Pour être autorisé à participer à la Pré-régionale et à la D1, les Associations doivent en DEBUT de saison : **disposer dans chaque niveau où évolue leurs équipes** en Pré-régionale et en D1 d'un juge arbitre 1^{er} Degré licencié traditionnel (ou en formation : avoir au moins passé un UV théorique).
Manque de juge arbitre : sanction financière : 100€

Article 1-3 : Une équipe d'un nouveau club affilié peut accéder directement en D4 à la condition suivante : le club doit avoir un minimum de huit licenciés.

Article 1-4 : Un club est autorisé à engager une ou plusieurs équipes composées de 3 joueurs en départementale 5 en 1^{ère} et en 2^{ème} phase.

Article 1-5 : Participation des féminines dans le championnat masculin
1 joueuse par équipe en pré-régionale (voir ci-dessus) et 2 joueuses par équipes en départemental (de la D1 à la D5).

Article 1-6 : Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de deux équipes d'un même club. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer au premier tour. De plus, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

Article 2 : Déroulement du championnat (2 phases)

Article 2-1 : Nombre de poules par division

1 ^{ère} PHASE	
Pré-régional : 2 poules de 8 équipes	D1 : 3 poules de 8 équipes
D2 : 4 poules de 8 équipes	D3 : 8 poules de 8 équipes
D4 : 8 poules de 8 équipes maximum	D5 : x poules de x équipes
Connexion de toutes les divisions à la fin de la 1 ^{ère} phase.	
2 ^{ème} PHASE	
Possibilité de poule de 9 ou 10 en Pré-régional (voir date au calendrier).	

Article 2-2 : Dates et heures de rencontre

Article 2-2-1 : 7 journées par phase de championnat sont prévues. L'ordre de déroulement des parties est celui indiqué sur la feuille de rencontre.

Article 2-2-2 : Les rencontres de Pré-régionale se déroulent le dimanche après-midi à 14h30. Les rencontres de D1 à D5 se déroulent le Dimanche matin à 09h00 **ou le vendredi soir à 20h00.**

Article 2-2-3 : Une rencontre peut-être avancée (imprimé ou mail à envoyer au CD 72 au moins 1 jour avant la rencontre). Si pas de demande, les deux équipes seront déclarées battues par pénalités et 0 point rencontre. Aucun report de rencontre n'est autorisé.

Pas d'avancement lors de la dernière journée d'une phase de Championnat (sauf autorisation de la Commission Sportive).

Article 2-2-4 : Les rencontres annulées pour le compte d'une journée en raison des conditions météorologiques se dérouleront à la date de rattrapage prévue au calendrier à 14h30. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date. (Sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à cette date et à cette heure).

Article 3 : Absences

Article 3-1 : Pré régionale (D0) et D1

Les équipes doivent être complètes

Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie.
- **ATTENTION** : Un joueur ABSENT physiquement de la salle ou du complexe, pourra s'il arrive dans la salle jouer les parties qui lui restent à disputer. En revanche, un joueur PRESENT qui refuse de jouer ou qui abandonne pendant une partie et quel qu'en soit

le motif (blessure, arrêt volontaire) ne pourra en aucun cas jouer les parties suivantes.

- Equipe incomplète : Si on autorise un joueur à être absent, il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.
- L'absence d'un joueur entraîne pour l'équipe à laquelle il appartient la perte de la rencontre par pénalité.
- Un joueur est considéré présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu.

ATTENTION : Le forfait n'est pas un droit pour l'équipe susceptible d'en bénéficier, mais une sanction envers l'équipe fautive. Le forfait appartient à la Commission Sportive. Quelque soit le nombre de joueurs présents, vous jouez la rencontre et vous faites un rapport à l'attention de la Commission Sportive.

PENALITE : perte de la rencontre 18-0 et 0 pt rencontre si :

- Absence d'un joueur, joueur non licencié ou non qualifié (brulage) ou 2 mutés-

ATTENTION : Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre à six joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours.

- Mauvaise composition d'équipe.

Forfait :

- 1^{er} Forfait : pénalité sportive ci-dessus
- 2^{ème} forfait : forfait général

Article 3-2 : Abandon d'une partie sur blessure.

Que dit le règlement Fédéral : article 7.2 :

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est à dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.

Ce qui signifie : Un joueur abandonne une partie sur blessure. Il perd sa partie et la partie suivante.

Si le joueur présente un certificat valable dans les 3 jours, cette 2ème partie perdue sans jouer ne sera pas comptabilisée en défaite.

Article 3-3 : D2-D3-D4

Les équipes doivent comprendre 3 joueurs minimum.

PENALITE: perte de la rencontre par : 18-0 et 0 pt rencontre si :

- Absence de 2 joueurs, joueur non licencié ou non qualifié (brulage) ou 2 mutés.

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours.

Quelque soit le nombre de joueurs présents, vous jouez la rencontre et vous faites un rapport à l'attention de la Commission Sportive.

Forfait :

- 1^{er} Forfait : pénalité sportive ci-dessus
- 2^{ème} forfait : forfait général

Article 3-4 : D5 Équipe de 3 joueurs.

La D5 doit comprendre 2 joueurs minimum.

PENALITE: perte de la rencontre par : 10-0 et 0 pt rencontre si :

- Absence de 2 joueurs, joueur non licencié ou non qualifié (brulage) ou 2 mutés

Quelque soit le nombre de joueurs présents, vous jouez la rencontre et vous faites un rapport à l'attention de la Commission Sportive.

Forfait

- 1^{er} Forfait : pénalité sportive ci dessus
- 2^{ème} forfait : forfait général

Pour la dernière équipe d'un Club :

- 1^{er} et 2^{ème} Forfait : Sanction Sportive
- 3^{ème} forfait : Forfait général

Pour toutes les équipes:

ATTENTION: Joueur ou équipe absente. Appliquez les règlements. Ne pas mettre de nom et scores « bidon ». Les sanctions envers les Clubs fautifs seront exemplaires. Amende de 100 € pour les 2 clubs.

Article 4 : Montées et descentes

Article 4-1 : Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule dans toutes les divisions accède à la division supérieure.

-Le dernier de chaque poule descend dans la division inférieure.

-Variation du nombre de descentes et de montées en fonction du nombre de descentes de Régionale 3.

Article 4-2 : Tableau des montées et descentes en fonction des descentes de R3 pour chaque phase.

Nombre de montées de D0 en R3 à chaque phase : 3

Descente de R3	D0 2 poules	D1 3 poules	D2 4 poules	D3 8 poules	D4 7 poules	D5 X poules
0	8 ^e en D1	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^{èmes} en D0 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^{èmes} en D1 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} et les 3 meilleurs 2 ^{èmes} en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 4 meilleurs 2 ^{èmes} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
1	8 ^e en D1	1 ^{er} et le meilleur 2 ^{ème} en D0 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et le meilleur 2 ^{ème} en D1 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^{èmes} en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 3 meilleurs 2 ^{èmes} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
2	8 ^e en D1	1 ^{er} en D0 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} et le meilleur 2 ^{ème} en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^{èmes} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
3	Les 8 ^{èmes} et le moins bon 7 ^e en D1	1 ^{er} en D0 Les 8 ^{èmes} et le moins bon 7 ^e en D2	1 ^{er} en D1 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et le meilleur 2 ^{èmes} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
4	7 ^{ème} et 8 ^{ème} en D1	1 ^{er} en D0 Les 8 ^{èmes} et les 2 moins bon 7 ^e en D2	1 ^{er} en D1 Le moins bon 6 ^{ème} 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} D2 Le dernier en D4	1 ^{er} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
5	Le moins bon 6 ^{ème} et 7 ^{ème} et 8 ^{ème} en D1	1 ^{er} en D0 Les 7 ^{èmes} et 8 ^{èmes} en D2	1 ^{er} en D1 Les 2 moins bon 6 ^{èmes} 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} D2 Le dernier et le moins bon 7 ^e en D4	1 ^{er} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
6	Les 6 ^{èmes} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} en D1	1 ^{er} en D0 Les 7 ^{èmes} , 8 ^{èmes} et le moins bon 6 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 Les 3 moins bons 6 ^{ème} 7 ^e et 8 ^e en D3	1 ^{er} D2 Le dernier et les 2 moins bon 7 ^e en D4	1 ^{er} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4

Si plus de descentes, suivre la même logique.

Article 4-3 : On classera les équipes à un même rang dans des poules différentes d'une même division en utilisant l'article des règlements Fédéraux. Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

A la mi saison ou en fin de saison, si, refus de monter :

- 1^{ère} fois : pas de sanction
- 2^{ème} fois consécutivement : rétrogradation d'une division

Article 4-5 : Principes

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité. Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule d'une division donnée monte en division supérieure. Le nombre de montées d'une division d'un échelon à une division de l'échelon supérieur est fixé par la Commission sportive de l'échelon supérieur.

Article 4-6 : Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter. Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder ou se désiste :

- Elle est remplacée par l'équipe classée immédiatement après cette équipe à l'issue de la phase considérée dans la poule.
- Si cette équipe ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre reste à la disposition de la Commission sportive compétente ;

Elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

- Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.

Une association ayant une équipe qui ne renouvelle pas sa participation avant le début de l'épreuve ne peut accéder à cette division avant 2 phases de championnat.

Article 4-7 : Attribution des titres

Les titres se disputent à l'issue de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Les équipes qualifiées sont celles terminant 1^{ère} à l'issue de la 2^{ème} phase du championnat. La commission sportive compétente détermine les équipes qualifiées pour disputer la journée des titres. Si la poule est unique, l'équipe classée 1^{ère} est championne de la division.

Article 5 : Forfaits

Article 5-1 : La décision du forfait appartient à la Commission sportive compétente qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, moduler la sanction, celle-ci pouvant aller de la pénalité simple à l'exclusion de la compétition avec sanctions financières.

Le président du club de l'équipe qui déclare forfait doit prévenir par mail avec accusé réception le Comité, le responsable de la branche compétition et le

correspondant du Club adverse. L'équipe bénéficiant du forfait doit remplir une feuille de rencontre avec les noms des joueurs prévus pour jouer cette rencontre et la faire parvenir au Comité.

Notifier le forfait dans le rapport du JA. Si le forfait est constaté à l'heure prévue au calendrier. Attendre ½ heure ou une heure si le club n'a pas prévenu et appliquer la même procédure.

Article 5-2 : Forfait simple

Remboursements des frais de déplacements si l'équipe adverse s'est réellement déplacée.

Article 5-3 : Forfait général.

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux phases de Championnat.

Le forfait général d'une équipe entraîne, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune des équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

Article 5-4 : Forfait au cours de la dernière journée d'une phase

Le forfait au cours de la dernière journée d'une phase entraîne la sanction suivante : (frais de déplacement aller et retour ou péréquation) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions. (Voir règlements fédéraux).

Article 5-5 : Forfait au cours de la journée des Titres

Lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la journée des titres, un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : non-accession en division supérieure.

Article 5-6 : Epreuves couplées

Dans la mesure du possible la commission sportive suit le calendrier fédéral, il se peut qu'une épreuve départementale soit jumelée avec une épreuve régionale ou nationale. Si tel est le cas, libre choix au compétiteur de choisir une des épreuves. Cas exceptionnel : laissé à l'appréciation de la commission sportive départementale et régionale.

Article 6 : Brûlages

d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Article 6-2 : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Article 6-3 : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Article 6-4 : Le brûlage est **remis à zéro** :

à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,

à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Article 6-5 : Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

Article 7 : Non-participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

Article 8 : Dispositions générales

Article 8-1 : Ouverture de la salle

Dans la demi-heure qui précède le début de la compétition :

Pour les championnats masculin et féminin sur deux tables ou plus, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables sur lesquelles est prévue la compétition pendant 10 minutes consécutives au moins, et d'une de ces tables pendant les 15 minutes qui précèdent le début. Pour les championnats masculin et féminin sur une table l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer de la table sur laquelle est prévue la compétition pendant 15 minutes qui précèdent le début.

Article 8-2 : Transmission des résultats

Les résultats de chaque rencontre doivent être transmis sur le site de la FFTT au plus tard le lundi midi qui suit la rencontre par l'équipe recevant.

L'envoi de la feuille de la rencontre incombe à l'association qui reçoit, quelque soit le résultat enregistré, et doit être obligatoirement effectué dès le lundi par courrier affranchi au tarif urgent (le cachet de la poste faisant foi). Elle doit arriver au Comité pour le Mardi midi suivant la rencontre sous peine d'une amende de 5€. Possibilité d'envoyer par mail les feuilles de rencontres informatiques.

En cas de forfait prévu, une feuille de rencontre doit être établie et la pièce confirmant le forfait doit être jointe. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

Article 8-3 : Licence (Titre 1, Chapitre 1 Article 1 Règlements fédéraux)

Article 8-3-1 : Les épreuves organisées par la FFTT sont réservées aux licenciés traditionnels à l'exception :

- des tournois internationaux autorisant la participation des joueurs licenciés dans les fédérations étrangères.
- des compétitions ne figurant pas sur les listes arrêtées par les comités départementaux, les ligues et la FFTT.

Article 8-3-2 : Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention "certificat médical présenté". Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).

Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.

Article 8-3-3 : Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Article 8-3-4 : En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date de la rencontre.

Article 8-3-5 : Si un joueur promo joue une rencontre de Championnat et qu'il n'y a pas d'indication concernant le Certificat médical sur son carton licence, il doit présenter un certificat médical daté de moins d'un an et le joindre à la feuille de rencontre qui revient au Comité.

Article 8-4 : Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives. Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisées (voir article 2-2).

Article 8-5 : Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre, mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à 1 heure pour une équipe qui a avisé de son retard. Le juge arbitre inscrit cette demande au verso du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre attestant que cette règle a bien été respectée. Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Article 8-6 : Bordereau de demande de licence

Tout joueur doit être licencié à la FFTT, être en possession du carton de licence de la saison en cours pour disputer des épreuves départementales. Les demandes de licences sont déposées au secrétariat du Comité à compter du 1^{er} juillet de la saison en cours, avant la première épreuve (y compris les stages du début de saison). Elles sont obligatoirement accompagnées du certificat médical.

Article 9 : Le contrôle médical des joueurs

Article 9-1 : Les joueurs ou joueuses peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure, deux fois supérieures, ou trois fois supérieure à la leur.

Article 9-2 : Seuls les benjamins et benjamines participant au Critérium Fédéral National 1 des moins de 11 ans, peuvent participer aux épreuves Seniors : Une liste nominative des joueurs et joueuses autorisés sera publiée au 1^{er} septembre de chaque saison et mise à jour au 1^{er} janvier...

Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves Seniors. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves Juniors et Seniors.

Article 10 : Sanctions ; Rappel

Article 10-1 : Sanctions financières :

- Pré-régionale et D1 : En DEBUT de saison : disposer dans chaque niveau où évolue leurs équipes en Pré-régionale et en D1 d'un juge arbitre 1^{er} Degré licencié traditionnel (ou en formation : avoir au moins passé un UV théorique). Manque de juge arbitre : sanction financière : 100€
- Feuilles de rencontres non parvenues au CD le Mardi midi : 5€
- Tricherie : scores notés sur joueur absent ou fausse feuille de rencontre 100€ et 0 pt rencontre pour les 2 équipes.
- Désistement d'une équipe après le 31 août : Confiscation de l'engagement

Attention à partir du 1er janvier 2015, obligation de saisir les feuilles de rencontres sur SPID.

Article 10-2 : Sanctions sportives :

- 1^{er} forfait : 0 pt rencontre.
- 2^{ème} forfait : Forfait général.
- Pour la dernière équipe d'un club, forfait Général lors du 3^{ème} forfait
- Perte de la rencontre par pénalité si joueur non licencié ou non qualifié, 2 mutés.
- Non participation aux championnats jeunes en Pré-Régionale: rétrogradation de l'équipe en division inférieure en fin de saison.
- Forfait au cours de la dernière journée d'une phase : Rétrogradation de l'équipe de deux divisions.

Tous les règlements sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du comité départemental www.pingsarthe.org





Ils nous soutiennent



Location de vaisselle
Matériel pour réception
Sonorisation

remise
licenciés
jusqu'à
10%*

VAISSELLE
RENDUE,
NON LAVÉE

Réception du Maine

Stéphanie et Pascal Coulée
www.receptiondumaine.com

* remise 3% pour moins de 20 personnes, 10% à partir de 100 personnes

15, rue du Vivier - 72700 ALLONNES

email : receptiondumaine@orange.fr

AUTOSUR
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

remise
licenciés
8€
sur contrôle de
votre véhicule

22, rue de Carnac
72190 Coulaines

COULAINES
Tél. 02 43 82 36 83



ARTISAN
**BOUCHERIE
CHARCUTERIE
TRAITEUR**



Patrick BERTHELOT

93, avenue Nationale - 72230 ARNAGE
02 43 21 10 44

berthelot.charcuterie@orange.fr

Fermé le lundi - Ouvert le dimanche matin

Le partenaire des associations sportives
établissements scolaires

Demander notre catalogue
au 02 43 14 30 00

initiatives .fr

DECATHLON

remise
10%*
sur présentation
licence ping !



Décathlon Le Mans Nord - La Chapelle Saint Aubin
Rue des frères Renault - 72650 La Chapelle Saint Aubin

Tél. 02 43 77 08 08



Ils nous soutiennent



flunch

Le plaisir.
Intensément.

*Sur présentation de votre licence de Ping
profitez de 10% sur votre addition et
pour toute votre famille, 7jrs/7 !*

Centre Commercial Auchan
72650 La Chapelle St Aubin

Toujours LA
pour soutenir
le sport



Édité par la caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme
à capital variable, capital initial de 38 112 € - Immatriculée sous le n° 556 650 208
RCS LAVAL 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09. Photos non contractuelles.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler